

**NOUVELLES**

**CSN**

Numéro 374

25 février  
1994



**8**

**La réorganisation du travail au féminin**

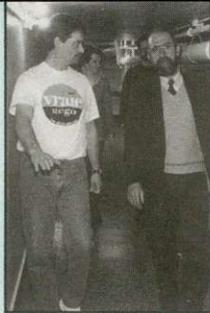




6

**La réforme?  
Oui  
Dans la  
confusion,  
non**

Les profs de cégep réclament des délais raisonnables pour faire leurs devoirs, mais le gouvernement est intraitable.



8

**La locomotive  
du  
développement  
régional**

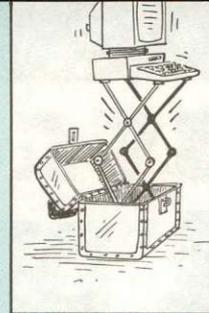
Un premier bilan de la campagne CSN pour les services publics et l'emploi.



10

**Les congés  
des patrons,  
une affaire  
de million\$**

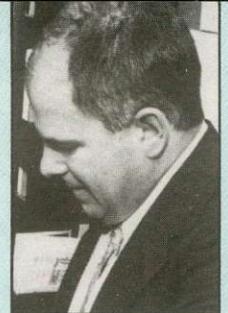
Le litige entre la STCUM et son syndicat des employés d'entretien, à propos de leur fonds de pension, pose plein de questions qui concernent tous les syndicats.



13

**L'informatique  
à la sauce  
trésorière**

Ou comment l'ordinateur vient *jazz*er les aspects fastidieux de leur tâche pour les trésoriers de syndicats.



14

**Terminus!...**

Mais à Québec, le maire Jean-Paul L'Allier et les Autocars Orléans ont décidé que seuls les employés et le syndicat débarquaient!

Numéro

374

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

**CSN distribution**  
1601, avenue  
de Lorimier  
Montréal  
H2K 4M5.  
(514) 598-2233

**Rédaction:**

514-598-2159

**Renseignements**

(numéro central

de la CSN):

514-598-2121

OUI, PALL MARTIN  
SE SERRE AUSSI  
LA CEINTURE...



**Coordination**

Jean-Pierre Paré

**Rédaction**

Michel Crête

Henri Jalbert

Thérèse Jean

Maroussia Kishka

Marc Laforge

Luc Latraverse

Lucie Laurin

Jean-Pierre Paré

Jacinthe Pilon

Michel Rioux

Jacqueline Rodrigue

**Collaborations**

Jacques Guay

Michel Tremblay

Clément Trudel

Pierre Vadeboncoeur

**Conception**

graphique  
Jean Gladu

**Mise en page  
informatique**

Jean Gladu

Sophie Marcoux

Jean-Pierre Paré

**Photographes**

Alain Chagnon

Michel Giroux

Hélène Rochon

**Caricaturiste**

Garnotte

**Impression**

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation  
(et notre encouragement)  
de reproduire le contenu de  
**NOUVELLES CSN**  
dans leur journal.

# La réorganisation du travail au féminin

Tous les chemins mènent à l'égalité des femmes sur le marché du travail...  
mais la route est longue!

Par Jacqueline Rodrigue

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de réorganisation du travail. Pour le mouvement syndical, cette notion fait appel, entre autres, à un contrôle accru des travailleuses et travailleurs sur leur travail. Cela apparaît de plus en plus comme une nouvelle tendance en matière de relations de travail. Mais pas si nouvelle que ça: par exemple, les éducatrices en garderie l'expérimentent depuis longtemps.

Ailleurs, on en n'est qu'au stade de l'apprentissage. Dans le cadre du 8 mars, Journée internationale des femmes, le comité national de la condition féminine de la CSN a voulu rappeler aux syndicats que les projets de réorganisation du travail pouvaient représenter un moment privilégié à saisir pour y intégrer certaines des revendications des femmes.

Les expériences demeurent peu nombreuses et les réalités diffèrent. Les unes travaillent dans des secteurs à prépondérance féminine, les autres dans des emplois traditionnellement occupés par des hommes. Il n'y a pas de panacée, mais divers outils s'avèrent nécessaires pour promouvoir l'égalité et l'équité en emploi pour les femmes.



Linda Sheema est une des travailleuses de Perkins Laval qui a profité de la formation offerte pour devenir opératrice de machines.

**N**ous sommes à la fin de 1988. L'usine de papiers Perkins, à Laval, où l'on fabrique des serviettes de table, des napperons et des nappes, éprouve des difficultés. Le taux de productivité est à la baisse. Les relations de travail sont envenimées. Le syndicat sort d'un lock-out de 13 semaines. L'industrie du papier fait face à une surcapacité de production.

L'employeur engage une firme de consultants pour évaluer la situation de l'entreprise. Cette dernière identifie comme problème majeur l'absence d'une politique de relations de travail. Verdict: une meilleure communication doit être établie avec les salariés et le syndicat.

À la suite de ces recommandations, un comité paritaire sur les relations de travail est mis sur pied. Des réunions mensuelles ont lieu pour analyser les causes de la baisse de la productivité et pour rechercher des solutions aux problèmes quotidiens qui se présentent dans l'usine. Mais rapidement, le comité fait le constat qu'un problème considérable se pose: le manque de formation du personnel. «*Approximativement 25% du personnel a pris sa retraite au cours d'une même période. La plupart de ces personnes occupaient des postes clés. Du coup, avec leur départ, nous avons perdu leur expertise*», explique André Lauzon, ex-président du syndicat.

Un comité conjoint de formation fut donc mis sur pied. Il devait établir les modalités



André Lauzon

du programme de formation et en élaborer les contenus. Un des objectifs du programme visait à rendre accessible à tous et à toutes la formation pour occuper les différents postes dans l'usine afin notamment, de permettre aux femmes d'y accéder également. Chez Perkins Laval, 30 employées sur 100 sont des femmes.

En 1990, la formation pouvait enfin débiter. Le programme prévoyait 160 heures de formation, réparties également entre la théorie et la pratique. «Opérer des machines, ça faisait peur aux femmes. La formation leur a permis de démystifier ces emplois», de dire Claire Binette-Paradis, ex-

membre du comité du programme d'accès à l'égalité (PAE).

### Des femmes opératrices

Progressivement, depuis 1990, le nombre d'opératrices de machines est passé de 2% à 10%. Certes, ce changement de poste leur permet d'avoir un meilleur salaire. Par exemple, en 1993, une aide générale qui devenait opératrice pouvait voir son salaire horaire passer de \$15,32 à \$16,73, une augmentation de 9,2%. «Les femmes qui ont changé d'emploi l'ont fait parce qu'elles avaient le goût de faire ce nouveau travail. Cela leur procurait également un meilleur choix d'horaire de travail. Plusieurs d'entre elles sont passées d'un horaire de nuit à un horaire de soir. C'est encore difficile d'obtenir un poste de jour, car il faut détenir beaucoup d'années d'ancienneté», explique Claire Binette-Paradis.

### Des monte-charge électriques

Dans 8% des cas, ce sont les

plus jeunes femmes de l'entreprise qui ont posé leur candidature à un emploi dit «non traditionnel», c'est-à-dire habituellement occupé par un homme. À ce jour, aucune n'est revenue sur sa décision. Mais avec l'arrivée des femmes à ces postes, on a dû modifier certains équipements, ce qui, en bout de course, a été bénéfique pour tout le monde. «Auparavant, les monte-charge étaient manuels; maintenant, à la demande des filles, ils sont électriques. Ils ont dû modifier aussi le niveau des tables des machines. Graduellement, les revendications des travailleuses ont permis d'alléger certaines tâches. Compte tenu de la formation que nous avons donnée, mais également des changements ergonomiques qui ont été faits, on constate qu'il y a une diminution des accidents de travail. Maintenant, il y a des gars qui viennent nous voir pour nous dire: «Vous devriez demander ça les filles, on va l'avoir.», de raconter Claire Binette-Paradis.

### Encore du chemin à faire

Dans cette entreprise, la réorganisation du travail, et notamment le programme de formation, ont permis non seulement de réduire les accidents de travail, mais aussi d'ouvrir d'autres possibilités aux femmes. De plus, il en est résulté une hausse d'environ 20% de la productivité et une baisse de 4% du nombre de rebuts dans la production. Mais tous les objectifs qui ont été fixés n'ont pas encore été atteints. Par exemple: lors de la mise en place du programme d'accès à l'égalité, les parties avaient déterminé que les femmes devaient représenter 42% de la main-d'oeuvre totale. «En regard de nos objectifs, l'entreprise n'embauche pas suffisamment de femmes. L'employeur nous laisse entendre qu'il a des difficultés à en recruter. Selon lui, elles sont peu nombreuses sur le marché et parmi celles qui se présentent, elles ne passent pas les examens médicaux. Nous tentons donc de notre côté des démarches pour solliciter des candidatures», de conclure Claire Binette-Paradis.



Claire Binette-Paradis

## Attention... femmes au travail

**C'**est sous le thème «Attention... femmes au travail» que le comité national de la condition féminine de la CSN a organisé cette année les activités du 8 mars, Journée internationale des femmes. On a voulu d'abord rappeler qu'indéniablement, les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail. En effet, 45% des personnes qui travaillent sont des femmes.

Les femmes ont investi de manière croissante et irréversible les différents lieux de travail. Toutefois, les emplois qu'elles occupent ne les prémunissent pas efficacement contre la pauvreté. Les femmes gagnent 61,5% du salaire des hommes. Leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur. De plus, elles sont nombreuses à détenir des emplois précaires et à temps partiel.

«Compte tenu des bouleversements que subit actuellement le marché du travail, les femmes devront faire preuve de beaucoup de créativité en vue d'identifier et de développer des stratégies innovatrices qui sauront répondre aux besoins actuels et futurs des travailleuses. Les femmes sont elles aussi grandement touchées par la restructuration de l'économie. Par exemple: dans le contexte actuel d'informatisation et de réorganisation des entreprises, il y a lieu de s'interroger sur l'avenir des emplois de bureau. Et dans les autres secteurs d'activité, où s'opèrent des réorganisations du travail, les syndicats doivent prendre en compte les préoccupations des femmes. Nos actions doivent viser à faire reconnaître l'égalité et l'équité en emploi, ainsi que l'amélioration générale des conditions de travail des femmes», explique Denise Boucher, présidente du comité de la condition féminine de la CSN.

# Un modèle en évolution

La pauvreté, c'est bien connu, oblige à se débrouiller, même au prix d'assumer, gratuitement, la responsabilité d'organiser le travail de toute une équipe. Les éducatrices des garderies le font, mais elles sont toujours aussi pauvres.

**S'il est des travailleuses qui connaissent bien la cogestion, ce sont les éducatrices des garderies. Au milieu des années 70, il y a eu prolifération des garderies populaires qui ont adopté ce modèle de gestion impliquant tant la participation des travailleuses que celle des parents.**

La généralisation de ce modèle s'explique de deux façons: tout d'abord, parce que la plupart de ces garderies étaient mises sur pied par des femmes qui provenaient des groupes de femmes et des groupes populaires, lesquels prônaient la démocratisation du travail par un contrôle accru des individus sur leur travail, ce qui constituait une rupture avec les modèles hiérarchisés. Également, les petits budgets de fonctionnement des garderies les obligeaient en quelque sorte à s'organiser collectivement et à se répartir toutes les tâches. Bref, les garderies n'avaient pas, et n'ont toujours pas les moyens d'engager des cadres à \$50,000 par année. Ce sont donc les travailleuses et les parents qui, ensemble, s'occupaient de la gestion des garderies.

Mais voilà qu'en 1979, le gouvernement adoptait la Loi 77 qui créait l'Office des services de garde à l'enfance et qui réglementait le fonctionnement des garderies. Par cette loi, le gouvernement indiquait clairement qu'il privilégiait la participation des parents par rapport à celle des travailleuses dans la gestion. Ainsi, les conseils d'administration des garderies sans but lucratif devaient, dorénavant, être majoritairement

composés de parents.

Louise Labrie, trésorière du Syndicat des travailleuses et travailleurs de garderie de la Région de Québec (CSN), travaille, elle, dans une garderie qui n'a toujours ni coordonnatrice ni directrice. Toutefois, ce modèle ne représente plus la formule courante dans les garderies au Québec; celles-ci se sont plutôt donné une structure qui comprend un poste plus spécifique à la gestion de la garderie et de son personnel.

À la garderie La Réponse, où travaille Louise Labrie, c'est principalement l'équipe d'éducatrices qui organise le travail. «Nous décidons entre nous

*de la répartition des groupes et des horaires de travail. Si nous ne parvenons pas à une entente, le choix est déterminé en fonction de l'ancienneté. Une fois nos décisions prises, nous en informons le conseil d'administration, explique-t-elle.*

*«Contrôler l'organisation du travail nous permet de régler facilement les problèmes quotidiens et de faire en sorte que plusieurs opérations de routine deviennent vivables. Cela développe notre sentiment d'appartenance à la garderie et suscite l'intérêt pour notre travail. Bien sûr, il peut se produire des problèmes entre des travailleuses, mais notre fonctionnement nous oblige à tirer les affaires au clair lors de nos réunions d'équipe»; poursuit-elle.*

## **La fin d'un règne? Pas vraiment**

Pour les garderies, l'introduction des postes de directrices et de coordonnatrices ne

signifie pas vraiment la fin du règne de la cogestion, mais elles se retrouvent en quelque sorte à contre-courant de ce qui est réclamé par plusieurs à travers la réorganisation du travail. Tout en conservant des similitudes avec l'ancien modèle de gestion des garderies, ce dernier s'est tout de même transformé. Ainsi, en maints endroits, là où l'équipe de travail détenait pratiquement tous les pouvoirs, il y a maintenant des directrices ou des coordonnatrices. Toutefois, dans bien des cas, les équipes de travail ont conservé des pouvoirs assez larges sur l'établissement des programmes d'activités, la répartition des horaires, et l'encadrement des nouvelles travailleuses. Les travailleuses ont au moins une représentante au conseil d'administration, elles ont droit de vote à l'assemblée générale de la corporation, et elles participent à des comités paritaires.

## **Et la pauvreté**

Certes, plusieurs travailleuses en garderie exercent un assez grand contrôle sur l'organisation de leur travail. Toutefois, leur travail exige des compétences professionnelles et comporte des responsabilités qui sont loin d'être reconnues par leur rémunération, laquelle les situe sous le seuil de pauvreté. En 1991, les travailleuses en garderie gagnaient en moyenne \$10 de l'heure, soit \$18,200 par année. Pour la même période, le revenu équivalent au seuil de pauvreté pour une personne seule était établi à \$19,800. Elles sont encore loin d'avoir atteint la reconnaissance de la valeur de leur travail.

Louise Labrie



# La réforme? Oui Dans la confusion, non

Les profs réclament des délais raisonnables pour faire leurs devoirs, mais le gouvernement est intraitable.

Par Maroussia Kishka

Dans les cégeps, ces temps-ci, tout le monde court, sans trop savoir où cela mènera. En plus de leurs tâches régulières, les professeurs doivent repenser, parfois de fond en comble, les cours de formation générale qu'ils donneront l'an prochain, et les repenser en fonction des nouvelles exigences du «renouveau collégial», cette réforme de l'enseignement collégial issue de la loi 82. Seulement voilà: ces nouvelles exigences ne sont pas comprises de la même façon par tous, et le calendrier d'implantation de la réforme imposé par le ministère ne donne pratiquement pas le temps de comprendre où s'en va le train. Résultat: un climat de confusion et de tension s'installe au point de provoquer des impasses. C'est ce qui est arrivé au cégep de Trois-Rivières, le 17 février: au lieu de voter pour ou contre une proposition précise sur la question, les enseignants, en très forte majorité, se sont abstenus. Une abstention massive qui en disait long sur le degré de confusion qui embue toute l'opération.

Ce jeudi-là, dans ce collège qui accueille 5,400 étudiantes et étudiants et qui compte plus de 400 professeurs, l'atmosphère était fébrile. Le ministre de l'Éducation venait de réitérer publiquement sa volonté de maintenir le calendrier d'implantation de sa fameuse

réforme. Or, le cégep, dans une lettre signée conjointement par la direction générale, le conseil d'administration et les syndicats de l'établissement, avait demandé au ministre, au début de février, de leur donner un peu plus de temps et de ressources pour remplir la com-



Une partie de l'assemblée générale du 17 février: un vote où l'abstention massive en disait long sur le degré de confusion qui embue les directives du ministère.

## L'approche... «par compétences» ???

Les étudiants qui entreprendront leurs études collégiales l'automne prochain le feront dans la foulée de cette réforme: nouveaux cours de formation générale, nouvelle politique d'évaluation des apprentissages, et une nouvelle session d'accueil et d'intégration. En l'espace de quelques semaines, durant les deux sessions de cette année, les professeurs doivent préparer ce renouveau qui s'amorce, sans recevoir de perfectionnement approprié et avec peu ou pas

de ressources pour les y aider.

Ils essaient tant bien que mal de comprendre la nouvelle approche pédagogique mise de l'avant par le ministère de l'Éducation, celle dite «par compétences». Les cours de formation générale ont été révisés en fonction d'objectifs et de standards, autrement dit de compétences à atteindre. Mais la définition de ce vocabulaire n'est pas claire et varie d'une personne ressource à l'autre, ce qui accroît la confusion. En outre, la révision même du contenu des cours en fonction de ce critère n'est pas toujours

une tâche aisée.

Ainsi, alors que dans les cours techniques, la définition des compétences porte sur des habiletés précises, comme savoir faire un nettoyage de dents, en technique dentaire, dans les sciences humaines, cette définition établie par le ministère est liée à une démarche intellectuelle large: celle de situer l'apport des sciences humaines en regard des enjeux contemporains, ou encore d'analyser un des grands problèmes contemporains. «*On se demande comment on développe une compétence en regard des enjeux contemporains. Ce n'est pas évident*», souligne André Lecomte,

Ils questionnent aussi les standards déterminés par le ministère. Pour les cours complémentaires en sciences humaines, l'étudiant doit être en mesure de savoir écrire une dissertation de trois pages, un standard peu exigeant pour des étudiants du niveau collégial, disent plusieurs professeurs. Ils se demandent s'ils pourront exiger plus que cela.

Mais, sans avoir les réponses à leurs questions, au cégep de Trois-Rivières, les départements devaient établir, avant le 18 février, la banque et la description des nouveaux cours complémentaires de formation générale. Un échéancier que la direction a accepté, à la toute

pour limiter le nombre de cours en privilégiant l'instauration de projets pilotes.

### De longs silences

Deux propositions ont été présentées, à cette assemblée générale du 17 février, à laquelle *Nouvelles CSN* assistait. Puis, l'exécutif du syndicat a indiqué qu'il était prêt à endosser celle proposée par la direction. Les questions ne fusaient cependant pas, dans la salle où près d'une centaine de professeurs s'étaient réunis. Tout au plus quelques réactions, et de longs silences.

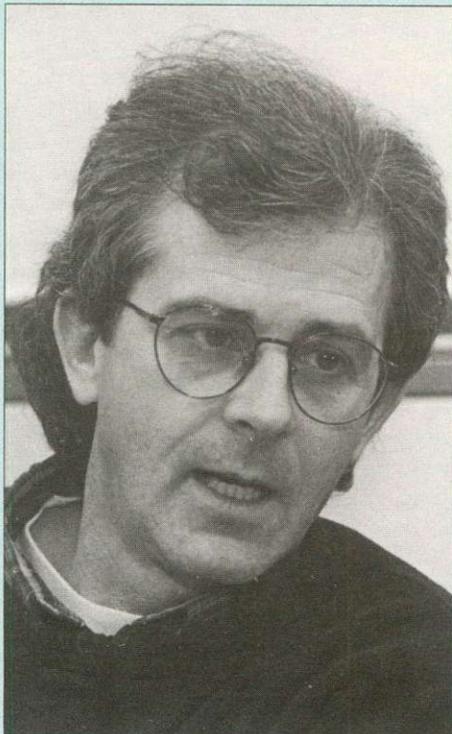
Le vote sur la proposition de la direction arriva donc assez rapidement. Et quand les

*J'aurais voulu que le ministère en tienne compte*», affirme le directeur des études.

### Pas de moyens

Il déplore aussi que l'État n'ait pas accepté d'allouer des budgets particuliers pour la mise en place de cette réforme. «*D'ici la fin de l'année, dit-il, on aura déboursé quelque \$100,000 pour libérer des ressources. Nous sommes allés les puiser dans nos surplus accumulés, qui sont bien légers, maintenant, au cégep de Trois-Rivières.*»

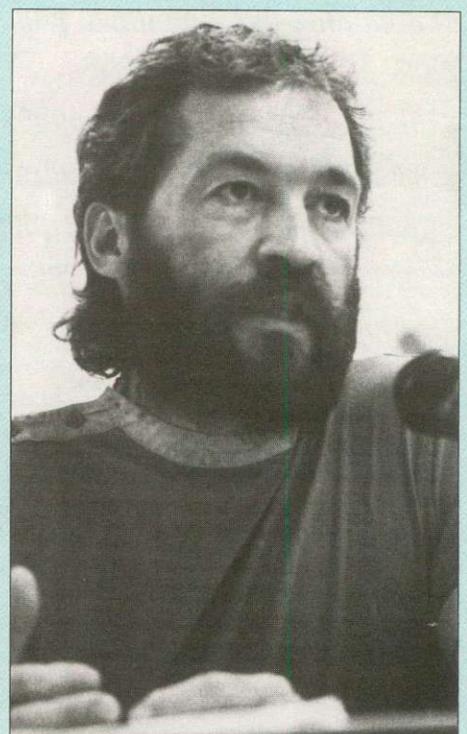
Au cours des dernières années, le collège a dû éponger, à même ses surplus, les \$700,000 de déficits accumulés de ses



André Lecomte



Alain Dumas



Christophe Auger, alors qu'il était vice-président de la CSN, en 1987.

coordonnateur et professeur de sociologie.

### Drôles de standards

Mais au ministère et chez les directions des collèges, des réflexions semblables peuvent être perçues comme un refus du changement. «*On nous dit conservateurs, mais ce n'est pas vrai. Les gens trouvent ça intéressant de construire des cours qui collent aux enjeux contemporains, mais on ne fait pas ça en dix jours*», ajoute Alain Dumas, coordonnateur du département de sciences politiques et économie.

dernière minute, de reporter au 25 février.

En même temps, le 17 février, elle proposait que chacune des disciplines ne prépare qu'un seul nouveau cours complémentaire pour l'an prochain, soit 38 cours au lieu des 70 que compte actuellement la banque de cours de la formation générale complémentaire. «*On s'est bien rendu compte qu'on ne pouvait pas tout faire en même temps*», explique le directeur des études, Jacques Lemire.

De son côté, le syndicat avait aussi élaboré une proposition

mais se levèrent massivement, ce fut pour... s'abstenir de prendre position! «*La réforme se passe au-dessus de leur tête*, explique le président du syndicat et ancien vice-président de la CSN, Christophe Auger. *Quand ce n'est pas une grille de cours à revoir, c'est une autre pièce qui nous tombe dessus sans qu'on ait une vue d'ensemble de la réforme.*»

La direction elle-même reconnaît que les délais de mise en oeuvre sont trop courts, mais elle affirme qu'ils sont incontournables. «*Ça crée nécessairement des tensions.*

deux centres de formation spécialisés, ceux de métallurgie et des pâtes et papier. Le cégep n'a donc pas beaucoup de fonds pour être aussi performant que le voudrait le ministre Chagnon.

# La locomotive du développement régional

En région éloignée aussi, beaucoup de jeunes ont peu confiance en l'avenir. Chaque fois, leur exode vers les grands centres sonne le tocsin du déclin.

Par Henri Jalbert

**«La bataille que l'on mène pour les services publics et l'emploi, elle se fait avant tout sur la conception qu'on a du développement régional. Il y en a qui semblent viser un développement du Québec à partir des seules plus grosses villes. Nous croyons, au contraire, que plusieurs pôles de développement sont essentiels si on veut assurer la viabilité du Québec de demain.»**

**P**our le président de la CSN, Gérald Larose, il est clair qu'une plus grande disparité entre régions, en ce qui regarde les services publics, risque de

perturber le développement économique. Dressant, pour *Nouvelles CSN*, un premier bilan de la campagne pour les services publics et l'emploi, qui

a mené l'exécutif de la centrale dans toutes les régions du Québec, il insiste sur le rôle moteur qu'a joué, au cours des années 60, le développement des services publics dans les économies régionales.

*«La mise sur pied du réseau actuel des services publics à la grandeur du Québec, avec la mise en place d'une gamme de services qui devenaient ainsi accessibles dans toutes les régions, a eu pour effet de mieux répartir la richesse. Il y a eu, durant cette période, un souci d'équité pour les régions, même*

*si elle n'a pas été complètement atteinte.»*

Quand le président de la CSN parle du développement des régions, il rappelle le rôle essentiel qu'y tient le monde des services publics, un rôle économique grandissant, plus on s'éloigne des grands centres. Si, dans l'ensemble du Québec, le secteur manufacturier et la construction sont responsables de quelque 23% des emplois, ce pourcentage dégringole à moins de 16% dans le Bas Saint-Laurent, par exemple, et dans plusieurs autres régions. Le rôle moteur du développement, dans ces régions, ce sont en grande partie les services publics qui l'assument.

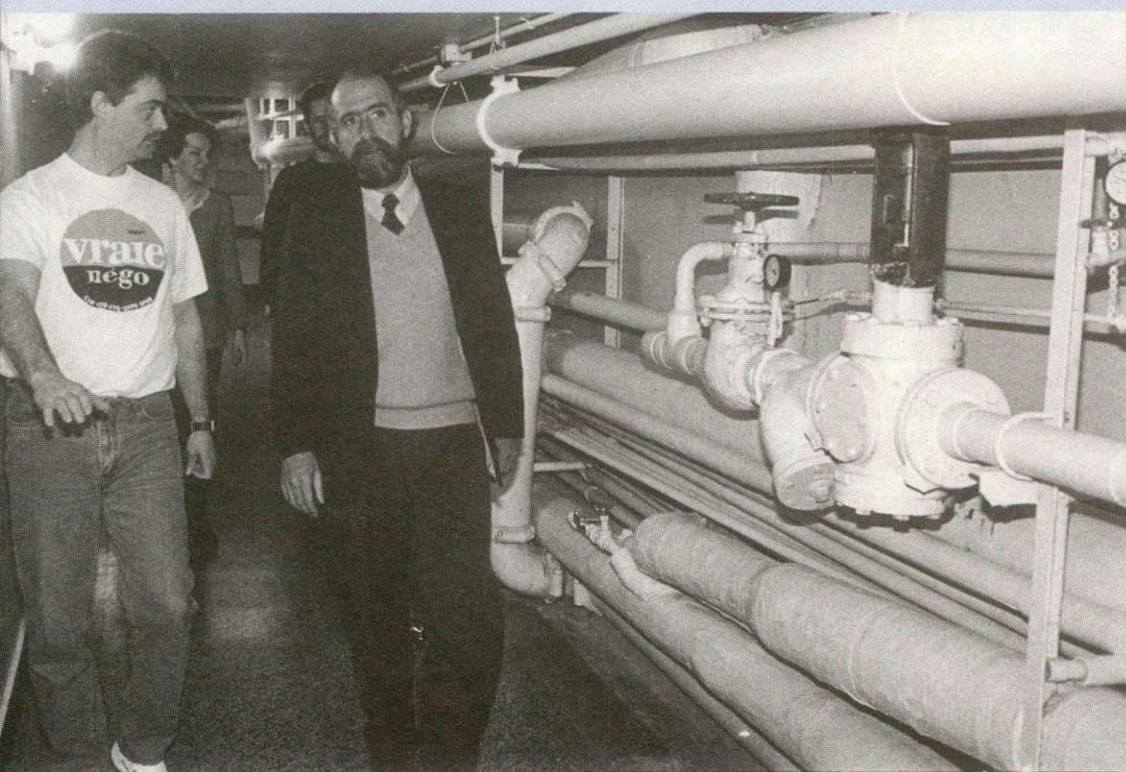
## Un avenir pour les jeunes

*«Moi, j'ai une maison, mais*

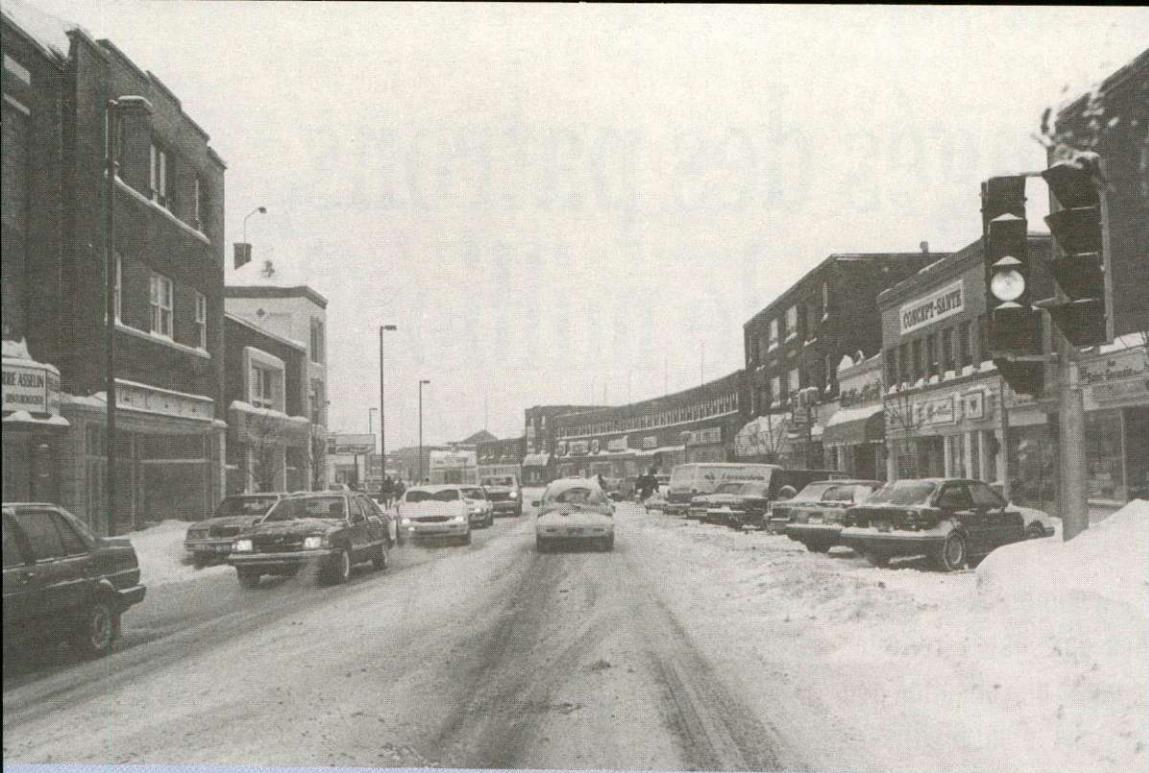


Marc Quimper:

*«Où est l'avenir pour les jeunes?»*



Gérald Larose en visite à l'hôpital Saint-Joseph de Rivière-du-Loup.



Rimouski, capitale du Bas Saint-Laurent.



Solange Tremblay:

**«Si on démantèle une partie des services publics, ce sera la catastrophe.»**

*je me demande si mes enfants vont pouvoir à leur tour, quand ils seront adultes, en acheter une!»* Marc Quimper travaille dans un marché d'alimentation de Matane, une municipalité où le tiers des individus en âge de travailler n'ont pas d'emploi. *«Où est l'avenir pour les jeunes?»* demande-t-il.

Marc est un des quelque 900 militantes et militants des syndicats locaux affiliés à la CSN à avoir suivi la session de formation donnée partout au Québec, dans le cadre de la campagne sur les services publics et l'emploi.

*«Une session comme celle-là, juge-t-il, c'est important. Je commence à mieux connaître et comprendre les problèmes que vivent celles et ceux qui travaillent dans les services, à mieux voir l'importance de ces services pour la région.»*

Plusieurs régions éloignées des grands centres ont une répartition de l'emploi qui montre l'importance encore plus grande des services publics dans l'économie et le développement régional. Ici, dans le Bas Saint-Laurent, le secteur manufacturier est particulièrement faible avec 11,1% des emplois, comparativement à 17,8% au Québec, alors que le secteur primaire — essentiellement l'agriculture et la forêt — fournit à peu près le même pourcentage d'emplois, soit 11,2%, comparativement à seulement 3,6% au Québec.

### L'hiver et l'été

Le fait qu'une partie importante des emplois soient saisonniers a un impact majeur sur leur qualité. Ce phénomène s'observe d'ailleurs par l'écart du nombre de prestations de chômage versées en été et en hiver, un écart se situant entre 15 et 20%. En effet, les activités du secteur primaire sont en partie saisonnières, tout comme celles des industries reliées à la transformation des produits agricoles et du bois. Les services privés d'hébergement, de restauration et de récréation, en partie tributaires de l'activité touristique, sont également touchés, de même que le transport maritime et certaines activités commerciales.

Si on fait exception de quel-

ques grosses compagnies comme Québec Téléphone, à Rimouski, et Bombardier, à La Pocatière, ce sont les emplois des services publics qui donnent vraiment un essor à la région. Dans les faits, l'enseignement, les services de santé et sociaux ainsi que l'administration publique fournissent près de 30% de l'emploi. Ce sont eux qui, finalement, assurent une certaine stabilité de l'emploi dans la région, surtout quand surviennent des périodes de crise économique comme celle du début des années 80, ou encore celle que nous vivons depuis quelques années.

*«Sans les emplois dans le secteur public, où en serions-nous?»*, demande la présidente du Conseil central du Bas Saint-Laurent, Solange Tremblay.

*«Les périodes de crise amènent inévitablement une baisse de l'emploi dans le secteur secondaire (industries et construction) et les services privés — car une baisse dans la consommation signifie automatiquement des pertes d'emplois. Si, en plus, on démantèle une partie des services publics, ce sera la catastrophe. Une campagne pour les services publics et l'emploi comme celle que mène la CSN, c'est aussi une campagne pour la survie du Bas Saint-Laurent.»*

### L'exode des jeunes

Dans les faits, la mise en place des services publics s'est avérée le principal élément de stabilisation démographique et économique des régions. En effet, autant la polarisation vers les grands centres produit le dépeuplement, autant la pérennité des services en région peut être un élément-clé pour faire face à un des problèmes actuels les plus criants, l'exode des jeunes, un exode qui a repris de plus belle à la faveur de la présente crise économique.

Dans une étude démographique rendue publique au début de l'année, et qui fait voir une dynamique démographique à la baisse et une activité économique en difficulté, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas Saint-Laurent posait crûment la question suivante: le temps jouerait-il contre les régions?

L'étude précise que *«ce qui est ressorti comme l'aspect central, l'enjeu premier, c'est le phénomène d'exode des jeunes. Là, le bât blesse! Si l'avenir devait être compromis pour la région, l'exode des jeunes pourrait bien alors faire figure de cheval de Troie du déclin.»* Quête d'un emploi, poursuite d'études post-secondaires, recherche de nouveaux modes de vie: autant de facteurs qui favorisent l'exode et, fatalement, le déclin.

Pour le président de la CSN, il est clair que le développement économique et culturel des grands centres favorise l'exode des jeunes et qu'on ne peut corriger ce phénomène que par un véritable effort de développement dans l'ensemble des régions.

*«Si on désarticule les services publics, surtout en ce qui a trait à l'enseignement, on risque d'accélérer encore davantage cet exode. Mais si on s'organise pour que les institutions d'enseignement puissent mieux répondre aux réalités du développement économique régional, les jeunes vont peut-être davantage rester et, surtout, s'impliquer.»*

# Les congés des patrons, une affaire de million\$

«Respecter une loi est une chose, se cacher derrière elle est une forfaiture»

Par Michel Crête

Par les temps qui courent, ils sont nombreux, les patrons, à convoiter les surplus de nos caisses de retraite. À demander, par exemple, des congés de cotisation pour y réduire les surplus accumulés. Dans le but d'utiliser cet argent à d'autres fins?

Pourtant, nos régimes de retraite ne doivent-ils pas servir exclusivement à assurer, voire améliorer, la sécurité financière des travailleuses et des travailleurs à la retraite? Accorder un tel congé de cotisation aux employeurs ne reviendrait-il pas à accepter une baisse de salaire déguisée?

On le sait, les employeurs voient souvent leur contribution à nos caisses de retraite comme du salaire différé. C'est donc dire que pour avoir droit à la part de l'employeur, les syndiqué-es ont renoncé à d'autres avantages sociaux ou à des augmentations de salaire. Donner son aval à un tel congé ne serait-il pas consentir à un détournement de fonds? Le litige qui oppose à ce sujet la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM), une société tout ce qu'il y a de plus publique, et le Syndicat des employé-es d'entretien, pose toutes ces questions.

Le Conseil central de Montréal et le syndicat ont demandé, en conférence de presse, à rencontrer le maire de la métropole, Jean Doré, afin de connaître la position de la Ville sur la volonté du conseil d'administration de la société de transport d'utiliser une partie importante des surplus accumulés dans le fonds de pension pour obtenir un tel congé de cotisation. C'est que la Ville de Montréal compte trois représentants à ce conseil d'administration, lequel voudrait bien se soustraire à ses obligations contractuelles en s'octroyant des congés de cotisation pour un montant

évalué à \$10 millions. *«Le syndicat, d'expliquer son président, Gaétan Châteauneuf, lutte pour que les surplus, évalués au grand total à \$35 millions, soient plutôt utilisés pour améliorer les prestations des retraités, celles des futurs retraités, celles des futurs comme des actuels, ainsi que pour favoriser des retraites anticipées, ce qui devrait permettre la création d'emplois pour les plus jeunes.»*

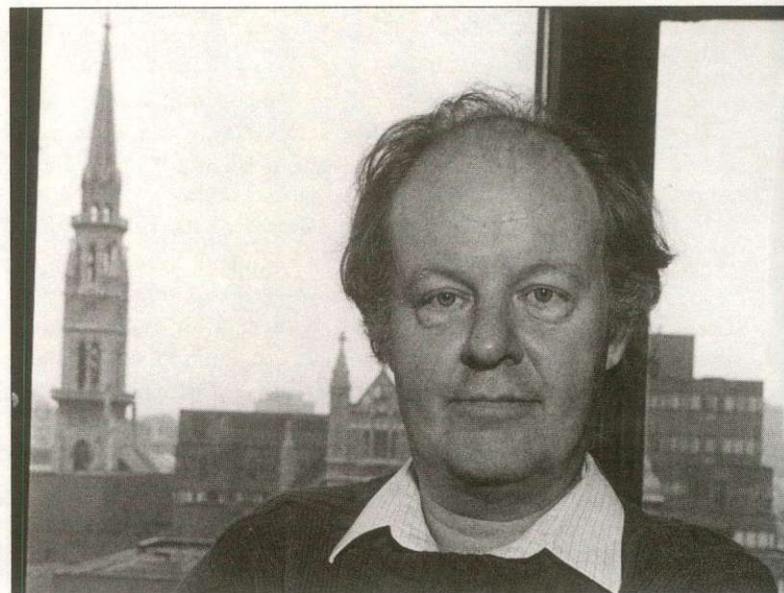
## Le spectre de Singer

Pour soutenir sa position, la STCUM invoque la Loi de Revenu Canada, laquelle fixe un plafond aux surplus qui peuvent être accumulés dans les



**Gaétan Châteauneuf, président du syndicat:**

«Améliorer le sort des retraités et faire de la place aux jeunes.»



**Jean Carette, professeur à l'UQAM:**

«La société de transport serait condamnable...»

caisses de retraite. Pour défendre sa cause, et c'est là une source d'inquiétude pour les employé-es, la STCUM a fait appel à la firme Desjardins, Ducharme, Stein, Kona et al, celle-là même qui défend la compagnie Singer, accusée de s'être approprié les surplus de

la caisse de retraite de ses salariés.

Dans leur démarche, les employés d'entretien de la STCUM ont obtenu des appuis de taille: l'Association québécoise de défense des retraités (AQDR), l'Organisation des retraité-es de la CSN (OR-

# Un sur trois

«Vous avez intérêt à vérifier si, à un moment ou à un autre, votre employeur s'est prévalu d'un congé de cotisation au régime de retraite, car chaque année, selon la Régie des rentes du Québec, un régime sur trois est "frappé" par un congé de cotisation.»

C'est là l'avertissement que Johanne Bérard, conseillère aux avantages sociaux au Service de recherche de la CSN, lance aux syndicats. Selon les données qu'elle a obtenues, «chaque année, il y a en effet de 400 à 500 régimes québécois qui prennent congé de cotisation et ces congés totalisent entre 160 et 170 millions de dollars. Votre régime pourrait bien être parmi ceux-là...».



**Johanne Bérard,  
du Service  
de recherche CSN:**

«Entre 160 et 170 millions de dollars chaque année.»

«Les congés de cotisation dans un régime de retraite sont régis par deux lois: la loi sur les régimes complémentaires de retraite et la loi fédérale de l'impôt sur le revenu, poursuit-elle. La loi sur les régimes complémentaires prévoit qu'en général, les congés de cotisation à même le surplus sont permis, à moins d'interdiction explicite dans le règlement du régime de retraite, ou encore dans la convention collective. Par ailleurs, la Loi de l'impôt vient simplement limiter le montant de surplus qu'un régime peut accumuler.»

À propos du dossier de la STCUM, Johanne Bérard affirme: «Il faut comprendre que la STCUM n'a pas le droit de prendre un congé de cotisation non pas en vertu de la loi, mais uniquement parce que la convention lui interdit de le faire. Par contre, dans tout autre cas, si ni le régime, ni la convention collective n'interdisent spécifiquement les congés de cotisation, l'employeur peut légalement prendre un tel congé.»

«La position de la CSN n'est pas de s'opposer systématiquement aux congés de cotisation, mais bien d'exiger que ces congés soient négociés et confirmés par une entente écrite», conclut la conseillère syndicale.

CSN) et l'Organisation des retraités du transport de Montréal (OR-TM).

## Détournement de fonds?

Dans une opinion écrite au mois de janvier, un expert de la question, M. Jean Carette, professeur au département de Travail social de l'Université du Québec à Montréal, également porte-parole national d'un cartel intersyndical sur les régimes de retraite et d'assurances collectives, rappelle d'abord «qu'un régime de retraite doit exclusivement servir à verser des prestations de retraite à ses participants», comme le stipule la Loi 116, la loi sur les régimes complémentaires de retraite, adoptée en 1989. Selon lui, «les fonds accumulés ne peuvent en aucun cas servir à éponger les déficits courants de l'entreprise: il s'agirait dans ce cas d'une faute grave sanctionnable par les tribunaux, puisqu'elle serait assimilable à un véritable détournement de fonds».

Une fois fait ce rappel essentiel, voire élémentaire, M. Carette explique: «Si personne ne peut toucher aux actifs d'un régime de retraite pour autre chose que les prestations de retraite, il peut arriver que des excédents soient produits; par rapport aux prévisions des gestionnaires et des actuaires de ces fonds». Les surplus, on s'en doute, proviennent certainement de bons placements, mais aussi «d'une surestimation d'actuaires trop prudents qui a entraîné une ponction trop élevée de la masse salariale». Autrement dit, «si les salarié-es ont dû consacrer une

trop grande part de leur salaire, il semble légitime de leur attribuer le fruit de cette ponction excessive, sous forme par exemple de bénéfices supplémentaires de retraite ou de programmes de retraite anticipée», d'argumenter le professeur Carette. Dans le cas des syndiqué-es de la STCUM, «les 35 millions de surplus accumulés doivent servir exclusivement à améliorer les bénéfices de retraite en commençant par ceux et celles qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les retraité-es qui bénéficient des plus basses pensions. La Loi fédérale de l'impôt autorise très clairement une telle affectation des surplus et voilà donc une utilisation parfaitement légale et légitime des surplus accumulés».

## Une forfaiture

Selon M. Carette, «si la STCUM persistait dans sa volonté de se mettre en congé de cotisation en 1994, elle serait condamnable. D'abord, elle ne peut le faire sans l'accord du syndicat...» Agir unilatéralement contreviendrait à la convention collective. Ensuite, «l'interprétation qu'elle tenterait de faire de la Loi fédérale sur l'impôt serait carrément abusive. La loi de Revenu Canada dit en effet qu'un régime ne peut accumuler trop de surplus, mais elle ne dit certainement pas que ces surplus doivent empêcher l'employeur de tenir ses engagements en prenant un congé de cotisation. Respecter une loi est une chose, se cacher derrière elle est une forfaiture». Consulté sur le même sujet, le conseiller juri-

dique de la CSN affecté au dossier, François Lamoureux, confirme que «la convention collective du syndicat prévoit qu'aucune modification ne peut être apportée au régime de retraite sans l'approbation du syndicat. La société de transport, poursuit-il, ne peut prendre un congé de cotisation, tel que la Cour supérieure l'a indiqué dans l'affaire Singer, même si cette cause est en appel et que les auditions auront lieu le 11 avril.» Selon lui, la démarche de la société de transport pourrait causer des préjudices graves aux syndiqué-es.

«Une seule solution décente se présente pour la STCUM: négocier rapidement de bonne foi avec le syndicat pour convenir de la plus juste utilisation de ces surplus accumulés», conclut Jean Carette.

# Les vrais «branchés»

Cyberspace, autoroute électronique, télématique, millions de bits par seconde, Internet, modems. Encore des mots à cent piastres! Et pourtant...

Par Jean-Pierre Paré

**Tout à coup apparaît dans nos médias un nouveau sujet chouchou: la télématique. Tout à coup, ils découvrent qu'il existe, depuis une dizaine d'années, tout un réseau de communications «souterraines», sur les ailes mystérieuses duquel circule quotidiennement et à travers le monde, de façon délicieusement anarchique, d'ailleurs, une masse d'informations inquantifiable tellement elle est énorme.**

**Les syndicats — et les syndiqué-es — peuvent-ils tirer profit de cet outil en pleine croissance, mais déjà très puissant, qu'est la télématique? Mais bien sûr!**

Comment? De multiples façons, dont la suivante. Il existe au Québec quelque 300 «babillards électroniques» (BE) où, pour un coût insignifiant, tout un chacun peut non seulement profiter de l'information que les autres y ont affichée sur une des nombreuses conférences publiques thématiques qu'on y trouve, mais aussi y échanger avec quelqu'un d'autre, en toute sécurité et confidentialité, des messages, des documents, des images, des fichiers informatiques. Bref, tout ce qui peut s'emmagasiner sur le disque rigide d'un ordinateur, sauf les logiciels commerciaux, qui sont protégés par des droits d'auteur.

Le BE devient ainsi comme une poste restante où l'on dépose, à l'intention d'une ou de plusieurs personnes, le matériel que l'on veut et que le destinataire peut aller récupérer quand bon lui semble.

Prenons un exemple: Marcel, responsable de l'information du syndicat X, a besoin des renseignements contenus dans un document qu'il sait en

possession de Claude, du syndicat Y. Or, Claude est une fille bien occupée, et bien difficile à rejoindre. Plutôt que de placer trois ou quatre appels pour réussir à l'avoir au bout du fil, Marcel se branche sur son babillard, et y laisse un message privé à l'intention de Claude, lui expliquant ce qu'il désire: une affaire de quelques secondes. Claude, elle, même si bien occupée, se connecte au babillard religieusement tous les jours pour y prendre ses messages, et reçoit donc celui de Marcel. Elle lui répond sur-le-champ, soit en tapant elle-même les renseignements demandés, soit en attachant à sa réponse le fichier informatique les contenant. Le soir même ou le lendemain, Marcel se branche à nouveau sur le babillard et télé-importe sur son ordinateur le fichier de Claude, puis en imprime les extraits utiles, le modifie si nécessaire, etc. L'échange s'est fait rapidement, efficacement, à coût minime, bien davantage que par fax, par exemple. Le seul matériel requis, en plus d'un ordinateur (n'importe lequel), pour se connecter ainsi au fameux *cyberspace*, c'est un modem (entre \$100 et \$300, selon la vitesse désirée) et un logiciel de communication (il en existe en «partagiciel», à coût dérisoire).

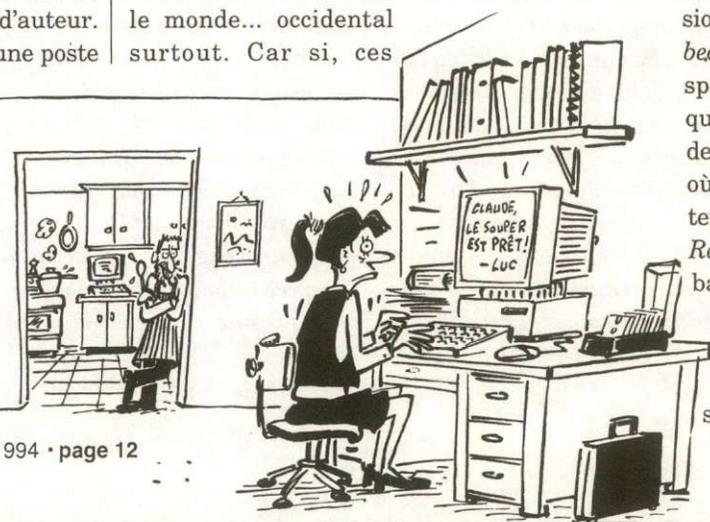
## Internet et les autres

À partir de cet exemple, imaginez-en des centaines d'autres, les plus terre-à-terre comme les plus farfelus, et vous aurez une toute petite idée de ce qui se passe quotidiennement sur des milliers de ces babillards électroniques à travers le monde. Oui, à travers le monde... occidental surtout. Car si, ces

temps-ci, les médias parlent surtout du réseau Internet, un réseau de souche militaro-universitaire et élitiste qui commence à peine à être accessible à Monsieur Tout-le-monde, d'autres réseaux internationaux, peut-être un peu moins sophistiqués mais efficaces aussi, existent depuis plusieurs années et satisfont des millions de télématiciens. Entre autres: Fidonet, aussi d'origine américaine, qui a des ramifications dans plusieurs pays d'Europe et qui offre des centaines de messageries spécialisées sur à peu près tous les sujets imaginables, à partir du monde du travail jusqu'aux perroquets exotiques, en passant par toute la gamme des sujets reliés à l'informatique. Et c'est ainsi qu'un Marcel X peut, au hasard d'un message qui attire son attention sur une de ces messageries, se découvrir des affinités avec une Jessica Y, de Davenport (Iowa), ou de Cassals (Portugal), échanger informations et opinions avec elle, et éventuellement — oui, ça s'est vu... —, faire «connaissance» autrement que par ordinateur interposé.

## Nouvelles CSN sur votre ordi

Mais attention! Sur les 300 babillards électroniques québécois dont il est fait mention plus haut, il ne faut pas croire que tous offrent ces services, et encore moins que tous sont dirigés par des gens sérieux et compétents. Nombre d'entre eux, souvent mis sur pied par des adolescents en mal de passe-temps, disparaissent aussi rapidement qu'une toquade. L'auteur de ces lignes en fréquente deux dont il peut témoigner du professionnalisme et de la fiabilité: *Québec en ligne* (486-8959 par modem), spécialisé en Macintosh autant qu'en PC, et sur lequel on trouve depuis deux ans une section CSN où sont disponibles les principaux textes de *Nouvelles CSN*; et *Le Relais* (383-1567 par modem), un babillard également bien tenu, d'orientation essentiellement PC et compatibles, et où avoir un bon sens de l'humour est quasiment un pré-requis.



# L'informatique à la sauce trésorière

Ou comment l'ordinateur vient *jazz*er la tâche fastidieuse de trésorier de syndicat.

On dit souvent de la CSN qu'elle met à la disposition de ses syndicats affiliés et de leurs membres une panoplie sans pareille de services et d'instruments destinés à les aider dans la poursuite de leurs objectifs syndicaux et dans l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités qui incombent aux officiers et officières. Une sorte de coffre à outils «tout équipé» dans lequel ils peuvent puiser, selon les besoins du moment. Le Service de la vérification de la CSN vient d'ajouter une autre pièce dans ce coffre déjà bien garni, un outil à la fine pointe de la technologie moderne et que les trésoriers et trésorières des syndicats seront ravis d'utiliser parce qu'il simplifie considérablement leur travail.

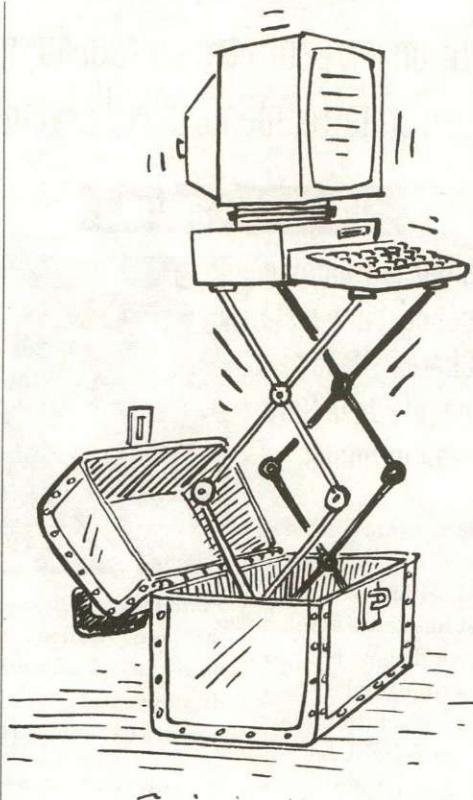
On sait que ceux-ci doivent produire régulièrement des rapports sur la situation financière de leur syndicat et les soumettre au comité exécutif et au conseil syndical. L'article 47.1 du Code du travail précise même que: «Une association accréditée doit divulguer chaque année à ses membres ses états financiers. Elle doit aussi remettre gratuitement au membre qui en fait la demande, une copie de ces états financiers».

De là l'importance d'un système de tenue de livres qui permette de produire des rapports financiers exacts, clairs et compréhensibles.

Un système de trésorerie informatisé a donc été développé à la demande de la CSN par «Les Systèmes Proxima Limitée». Un guide d'installation, un guide d'utilisation et un guide de référence technique accompagnent ce petit bijou de logiciel, lequel est également enrichi d'un système d'aide à l'écran.

## À quoi ça sert?

Ce nouveau logiciel, appelé SGS, permet entre autres d'effectuer la tenue de livres mensuelle, d'émettre des chèques



informatisés et de produire des états financiers ou une analyse de comptes.

Luc Daneault, trésorier du Syndicat des employés du Centre hospitalier Georges-Frédéric, à Drummondville, en quelque sorte le «cobaye» qui a mis SGS à l'épreuve, en est aujourd'hui enchanté. «Contrairement à ce que la plupart des gens pensent, ce n'est pas du tout compliqué à assimiler, raconte-t-il avec un enthousiasme non dissimulé. Il faut dire qu'au départ, je ne connaissais rien ni en comptabilité, ni en informatique. Avec l'aide fort appréciée de Jean-Yves Bergeron, du Service de la vérification de la CSN, j'ai mis peu de temps à me débrouiller et aujourd'hui, je me sens parfaitement à l'aise non seulement avec SGS, mais aussi avec le logiciel Synpro qui me sert dans mes fonctions de trésorier du conseil central.»

Luc Daneault voit plusieurs avantages à l'utilisation du logiciel SGS: «Entre autres, tu es certain qu'il n'y aura pas d'erreurs de calcul dans tes rapports, à condition que les données aient été entrées correctement, bien entendu; il est aussi beaucoup plus facile de s'y retrouver si tu as une recherche à faire dans ta base de données ou dans ta comptabilité.»

SGS comprend aussi un module de

gestion des listes de membres et un module de gestion/interrogation de bases de données. SGS a été conçu pour fonctionner sur un équipement IBM ou compatible. Malheureusement, il ne peut fonctionner sur les micro-ordinateurs de première génération, soit de type XT; il roule avec une configuration minimale de type AT, soit un 286 et plus, avec 640ko de mémoire vive, et DOS 3.3 ou plus récent.

## Les imprimantes

En ce qui concerne les imprimantes, trois possibilités s'offrent à vous:

1-Les imprimantes à points de 24 aiguilles (à partir de \$250.00)

Leur impression est très acceptable pour le texte mais moyenne pour les graphiques, dessins ou photos.

2-Les imprimantes à jet d'encre (à partir de \$375.00)

Impression de textes d'excellente qualité et d'une bonne qualité en ce qui concerne les graphiques, dessins ou photos.

3- Les imprimantes à laser (à partir de \$900.00)

Impression de textes d'excellente qualité et d'une très bonne qualité en ce qui concerne les graphiques, dessins ou photos.

Il est à noter cependant que si vous devez imprimer sur des formulaires à multi-copies, vous ne pouvez le faire que sur les imprimantes à points. Les autres imprimantes n'acceptent que le papier d'une seule épaisseur. Peu importe l'imprimante, il faut bien s'informer de ses possibilités.

Le logiciel ainsi que l'information financière sont la propriété du syndicat. Il est donc recommandé que ce logiciel soit installé sur un ordinateur qui appartient au syndicat.

## Les coûts

Le prix a été établi à \$425. Ce montant inclut le programme Advanced Pick, la documentation, le coût des disquettes et de l'envoi postal. Le logiciel SGS est mis à votre disposition par la CSN, qui en a assumé les coûts de programmation. Les droits d'exploitation du logiciel appartiennent donc à la CSN.

Pour vous le procurer, communiquez avec le Service de vérification en composant le (514) 598-2281, par télécopieur au (514) 598-2294, ou par courrier.

# Terminus!...

## Seuls les employés et le syndicat débarquent!

Ce qui n'est pas une subvention est peut-être un cadeau, mais la loi n'interdit pas spécifiquement à une ville d'en faire, même avec l'argent de ses contribuables.

Par Luc Latraverse

C'est en quelque sorte le message reçu par la trentaine d'employés du terminus Voyageur de Québec, situé juste à côté de l'édifice de la CSN, boulevard Charest, de la part du maire Jean-Paul L'Allier et de la compagnie de la Gare de la Vieille Capitale, locataire du nouveau terminus.

C'est cette semaine que l'ancien terminus ferme ses portes. Toutes les opérations du terminus déménagent dans un nouvel édifice érigé au coût de \$3,9 millions, à côté de l'ancienne gare des trains, cadeau de la ville de Québec qui a signé un bail de 20 ans avec les propriétaires d'Autocars Orléans, d'anciens cadres de la tristement célèbre compagnie Voyageur. Tout déménage, sauf les employés et le syndicat.

### La sous-traitance

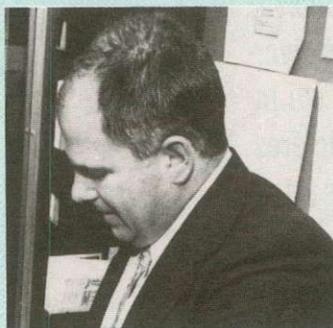
Les locataires du nouveau terminus ont donné en sous-traitance les services de messagerie, de billetterie et d'entretien à, devinez qui: une entreprise ayant à sa tête un autre ancien cadre de Voyageur.

Les employés, qui avaient vu venir le coup, ont tout fait, depuis deux ans que le projet

fermentait, pour obtenir de la part de la ville et du maire Jean-Paul L'Allier des garanties à l'effet que leurs emplois feraient partie du nouveau projet. Peine perdue, malgré tous les efforts, les tractations, l'intervention de Gérard Larose. La poursuite en Cour supérieure, intentée par le syndicat pour faire déclarer invalide l'entente conclue par la ville, a été rejetée.

Car, faut-il noter, cette entente prévoit que si les locataires tirent moins de revenus des ventes des concessions que des taxes et des redevances payables à la ville, celles-ci seront réduites d'autant. Ce privilège, cet abri fiscal conditionnel, n'est pas une subvention, a tranché le juge de la Cour supérieure, en réponse à la prétention du syndicat. Hélas, la loi n'interdit pas spécifiquement les cadeaux!

Jacques Clermont, secré-



Pour Jacques Clermont, secrétaire du syndicat, il est évident que les administrateurs du nouveau terminus ne veulent pas des anciens employés.

taire du syndicat, a expliqué à *Nouvelles CSN* que les employés ont passé des entrevues pour obtenir des emplois à la nouvelle gare (il y a eu 800 de ces entrevues au total). Aux dernières nouvelles, seulement quatre syndiqués auraient été invités à une deuxième rencontre de sélection. Comme ils ont tous plus de 20 ans d'expérience, on s'imagine que ce n'est pas sur la base de la compétence que les candidatures ont été rejetées. C'est pourquoi, en plus d'en appeler de la décision du juge de la Cour supérieure, le syndicat envisage d'invoquer les dispositions du Code canadien du travail qui

interdisent la discrimination dans l'embauche en raison des activités syndicales de la personne concernée. Car, rappelons-le, le syndicat avait effectué une grève de 18 mois, en 1989, pour s'opposer à une coupure de 20% des salaires qu'il avait dû finalement accepter.

### Pressions politiques

Quoi qu'il en soit, ce sont surtout les pressions politiques qui peuvent maintenant ajouter du poids aux revendications syndicales dans ce dossier.

De toute façon, la qualité des conditions de travail offertes par la nouvelle Gare de la Vieille Capitale est plus que dépassée, comme le souligne Jacques Clermont: «*Les salaires sont de l'ordre de \$10 l'heure, alors que nous gagnions en moyenne plus de \$18 l'heure. Il n'y a pas de temps supplémentaire. Les horaires sont différents et la semaine de travail ne se répartit plus sur quatre jours. La différence au niveau des avantages sociaux et des congés est aussi énorme. Mais nous allons continuer à faire pression sur le maire et sur la ville.*»

On aperçoit à gauche l'abri d'autobus qui se profile devant l'ancienne gare des trains alors qu'à droite, les locaux de l'ancien terminus sont déjà mis en location.



## BUDGET FÉDÉRAL

### Des bottines mal lacées

Elles devaient symboliser l'acharnement du gouvernement Chrétien à travailler à la création d'emplois. Mais avec ce premier budget, il n'y a aucun danger que les bottines de travail offertes par le premier ministre Chrétien à Paul Martin, ministre des Finances, ne s'usent d'avoir trop travaillé. Car si le discours des libéraux à Ottawa nous change de celui des conservateurs, dans les faits, force nous est de constater qu'ils maintiennent le cap sur les mêmes politiques conservatrices.

#### Rien qui vaille

«Le vernis a craqué. Les libéraux ont raté l'occasion de rétablir un minimum de confiance au sein de la population à l'endroit du gouvernement, a commenté le président Gerald Larose, au nom de la CSN, dans un commu-



Le ministre des Finances Paul Martin Jr, du temps où il était pdg des Autobus Voyageur, où il avait mis ses employé-es de bureau en lock-out durant deux ans.

niqué de presse. Rien qui vaille sur l'emploi. Rien qui vaille au plan du redressement des finances publiques, alors que ces deux questions dominant leur discours. La seule création d'emplois repose sur une mesure déjà connue: le programme se rapportant aux infrastructures municipales. Pour le reste, les libéraux demeurent attentistes». À l'instar des conservateurs, ils réalisent la majeure partie de leurs économies — 6 milliards de

dollars sur 3 ans — sur le dos des chômeurs en sabrant dans le régime d'assurance-chômage, d'une part, et d'autre part, avec le démantèlement du critère d'universalité dans les programmes sociaux, notamment par le retrait du crédit d'impôt pour les personnes âgées et une intention très ferme de comprimer les coûts des programmes sociaux.

Autre ligne conservatrice de ce budget:

le gel des salaires dans la fonction publique pendant deux ans. Les compressions budgétaires à la Défense, plutôt que de se solder par une perte sèche de 16,500 emplois d'ici quatre ans, auraient dû être assorties de mesures concrètes pour le maintien de l'emploi à travers la reconversion industrielle et la création d'un fonds à cette fin.

Le gouvernement libéral, en ce qui regarde les finances publiques, a refusé de s'attaquer à la progressivité du régime fiscal. Par exemple, l'exonération sur les gains de capitaux de \$100,000 constitue en soi une bonne nouvelle; cependant, elle n'est accompagnée d'aucune réforme introduisant plus de progressivité dans le régime fiscal. Rien n'a été fait à l'égard des fiducies familiales, l'abaissement du plafond pour les REER et les impôts pour les compagnies.

T.J.

## DOMTAR

### Règlements à Donnacona et à Beauharnois

Après la conclusion d'une entente à long terme à l'usine ultramoderne de Windsor, à l'automne, la papetière Domtar s'est entendue ces dernières semaines avec deux autres syndicats affiliés à la FTPF, ceux de

Donnacona et de Beauharnois.

Il s'agit de conventions collectives d'une durée de six ans qui s'inspirent de celles déjà convenues dans cette industrie, particulièrement celle de Windsor. L'usine de

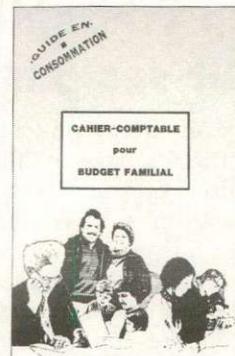
Donnacona compte 360 travailleurs et celle de Beauharnois 175.80 pour cent de la production de Donnacona est exportée aux USA alors que Beauharnois se spécialise dans une production de type particulier, surtout du papier-monnaie.

Depuis plusieurs années, le syndicat de Donnacona a consacré des efforts de tous les instants pour la survie de l'usine, mettant en-

tre autre sur pied une vaste coalition régionale. Ce qui devait amener le président Gilles Papillon à déclarer à la presse que «dans notre situation, c'est un bon contrat. Les employés se sont pris en main. Nous avons appris à travailler différemment.» Il soulignait de plus que le débat à la CSN est très avancé en comparaison avec d'autres centrales.

M.R.

## Problèmes de budget?



L'ACEF des Basses-Laurentides annonce la parution de son guide en consommation intitulé *Cahier-comptable pour budget familial*. Ce cahier se veut un outil simple, efficace et adapté destiné aux personnes ou aux familles qui souhaitent équilibrer leur situation financière. Des cases contrôles permettent de vérifier à chaque mois, ainsi que de façon cumulative, si le budget a été respecté et dans quelles proportions.

Coût: \$10, plus \$2.50 de frais d'expédition. Renseignements: Yves Nantel, (514) 430-2228.

Par ailleurs, l'ACEF du Nord de Montréal lance une invitation à ses anciens membres et à tous ceux qui ont participé, depuis sa fondation, à ses activités, à venir fêter son 20e anniversaire. Contacter l'ACEF avant le 16 mars au (514) 277-7959. L.L.

**Prochaine parution de  
Nouvelles CSN :  
15 mars**

## LAURENTIDES

### Une autre caisse en conflit!

Après les employées de la Caisse populaire de Sainte-Anne des Plaines, celles de la Caisse populaire de Terrebonne ont déclenché la grève à leur

tour, le 16 février. Les travailleuses, une centaine, s'opposent à la demande patronale de couper dans les jours de maladie monnayables, et dénoncent la

volonté de l'employeur d'ouvrir les portes de la caisse deux soirs de semaine et le samedi. «*Nous ne sommes pas nécessairement contre, mais pas à n'importe quelle condition*», disent-elles. L'employeur veut, en outre, diminuer de 80 à 75% sa participation aux primes d'assurances collectives et priver les travailleuses à temps partiel des avantages auxquels les permanentes ont droit, créant ainsi deux catégories d'emploi; or, les emplois précaires sont en hausse constante.

De leur côté, les employées ont accepté un gel de leur salaire pour trois ans au niveau de juillet 1992, mais elles demandent la protection du revenu pour celles d'entre elles qui ont 14 ans et plus d'ancienneté.

Le jeudi 24 février, M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, était de passage dans la région pour participer à un dîner-conférence avec des hommes d'affaires. Les travailleuses des deux caisses, auxquelles s'étaient jointes celles de la caisse de Saint-Jérôme, présentement en moyens de pression, avaient constitué, à son intention, un petit comité d'accueil... L.L.

## ARÉNA DE SAINT-TIMOTHÉE

### Un C.A. gelé sur ses positions

Après deux ans et demi d'efforts, les neuf employé-es des bars et restaurants de l'Aréna de Saint-Timothée n'ont toujours pas réussi à conclure une première convention collective avec le conseil d'administration. Celui-ci refuse de leur accorder une augmentation de salaire de 22 cents l'heure par an-

née, eux qui touchent \$5.13 et \$5.85 l'heure. Les patrons de l'aréna ne veulent pas non plus les prémunir contre la sous-traitance. Pour attirer l'attention sur le sort qu'on leur réserve, les syndiquées (FEESP-CSN) ont effectué deux journées d'étude, les 18 et 19 février.

M.C.

## QUÉBEC

### La patience a porté fruit

Après neuf mois de négociation, les salariés des Technologies industrielles SNC Saint-Augustin ont enfin une convention, eux qui avaient choisi la CSN, malgré les manœuvres patronales favorables aux Teamsters, en septembre 1992. Sans contrat depuis juin 1991, ils souhaitaient retrouver les avantages de leur ancienne convention CSN touchant les changements technologiques, l'ancienneté et la sous-traitance. Ce qu'ils ont gagné, ainsi que des journées de maladie, les repas payés durant les heures supplémentaires, le temps double le samedi, la formation payée par l'employeur et un montant forfaitaire de \$2,400. La nouvelle entente a été acceptée à 80% le 21 février.

L.L.

## SHAWINIGAN

### Relance du boycottage d'IGA

Le syndicat des employé-es de Steinberg, le Conseil central de Shawinigan et la Fédération du commerce ont relancé la campagne de boycottage du marché IGA de la Plaza de la Mauricie, à Shawinigan, suite au refus de la famille Ayotte, les propriétaires du nouveau marché IGA, de négocier une formule de reconnaissance du syndicat et l'embauche des anciens employés du marché Steinberg qui

occupait ces mêmes locaux, au moment de la liquidation, en août 1992. Le boycottage avait été suspendu avant la période des Fêtes pour permettre des discussions entre les représentants des parties. Ces pourparlers n'ont produit aucun résultat. Les 25 personnes qui travaillaient pour Steinberg ont depuis belle lurette épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Luc L.



### Contre la privatisation des services

Le président de la FAS, Sylvio Robinson, a manifesté en compagnie des 500 délégué-es au conseil fédéral de la fédération qui se tenait à Montréal et d'une cinquantaine d'employé-es du Montreal General Hospital, et s'en est pris aux coupures qui s'annoncent à l'Hôpital Royal Victoria de Montréal, dans le cadre de la privatisation des services auxiliaires préconisée par le gouvernement Johnson. Le Royal Vic est visé, comme le Montreal General et l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, par un projet pilote qui céderait à la compagnie Value Link toute la chaîne des achats de matériel non médical.

Luc L.



### La vie en noir

Le Syndicat des employés de l'Hôpital général de Québec a voulu souligner à sa façon la passation des pouvoirs de Robert Bourassa à Daniel Johnson, événement que ses membres considèrent comme une catastrophe, le nouveau premier ministre ayant depuis longtemps fait la preuve, à titre de président du Conseil du Trésor, qu'il n'a que très peu de considération pour les travailleurs et les travailleuses du secteur public.

Vêtus de noir, rose noire à la boutonnière, un morceau du gâteau au chocolat noir en forme de cercueil dans leur assiette, avec un peu de café noir, les syndiqué-es de l'hôpital ont assisté, dans le noir, à un spectacle d'humour... noir sous le thème «Le Québec en deuil».

J.-P. P.

**Une nouvelle à nous  
communiquer ?  
Notre numéro de fax  
est le (514) 598-2089**

## Un abus de Power

Plus les vaches sont sacrées, plus elles ont, paraît-il, la peau mince.

M. André Pratte, journaliste à *La Presse*, s'est vu confier par la direction une chronique régulière dans laquelle il aborde tous les sujets. On se souviendra d'un texte saisissant, intitulé *Germinal*, consacré aux employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza. Mais M. Pratte a eu récemment le malheur d'en produire un, *Tout est pourri*, qui a souverainement déplu au propriétaire de Power Corp. et de *La Presse*, M. Paul Desmarais. Qui a exigé qu'on lui retire sa chronique. La salle de rédaction s'est solidarisée devant cet acte «d'ingérence, cas patent de censure», comme l'a écrit Louis Falardeau, président du Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* (FNC-CSN), à l'éditeur adjoint Claude Masson. Le lendemain, les textes des journalistes, en signe de protestation et de solidarité, n'étaient pas signés. La direction a dû reculer, le journaliste retrouvant sa chronique, une lettre de réprimande versée à son dossier. Voilà une conclusion qui, au plan de la liberté de presse, satisfait le syndicat, à quelques mois d'une élection et d'un référendum. M.R.

## Sursis pour la Garderie Saint-Louis

Parents et éducatrices de la garderie Saint-Louis ont publiquement donné à la CECM une leçon de savoir-vivre. On ne met pas impunément des gens à la rue, encore moins des enfants! Ayant reçu, le 14 février, l'ordre d'évacuer les lieux cinq jours plus tard, ils ont décidé de résister et ont organisé l'occupation de l'édifice. Les appuis leur sont venus de partout. Tous avaient compris que les parents et les éducatrices ne risqueraient certainement pas la vie des enfants dans un édifice dangereux.

En plus de la

CECM, l'Office des services de garde à l'enfance en prend cette histoire. C'est en effet l'OSGE qui avait demandé une seconde inspection du Service des incendies, alors que celle du 26 octobre 1993 s'était révélée satisfaisante. Et devant le refus des parents d'évacuer les lieux, l'OSGE avait joint sa voix à la CECM pour accuser les parents d'irresponsabilité. Mais le 23 février, le ministre responsable, Violette Trépanier, donnait publiquement son appui aux parents et demandait à la



Éducatrices et parents ont dû occuper les locaux de leur garderie pour en empêcher la fermeture. Sur notre photo: Pauline Lamonde, Olga Jara et Sara Orellana, éducatrices, et Claude Bradette, parent.

CECM de respecter le bail de la garderie.

Tout s'est bien terminé. La CECM a dû négocier; elle devra faire effectuer quel-

ques réparations... aux frais de l'OSGE. Et les occupants de la garderie pourront demeurer sur les lieux jusqu'à la fin du bail. L.L.

## Le sida en garderie

Dans le but de couper court à la panique qui commençait à s'installer dans certaines garderies, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre a émis, le 21 février, un avis de santé publique concernant la transmission du sida en service de garde. «Il n'est pas indiqué d'exclure ou de refuser l'inscription d'un enfant en service de garde pour la seule raison d'une infection au VIH», peut-on y lire. Le virus du sida se transmet principalement par les voies sexuelle, sanguine et foetale; le risque de transmission en milieu de garde est donc extrêmement faible, poursuit l'organisme. Même en cas de morsure, il faudrait qu'un enfant atteint ait du sang dans la bouche et qu'en mordant sa victime, il lui perce la peau. La Direction de la santé publique estime que les mesures d'hygiène de base, adéquatement appliquées, sont suffisantes pour prévenir la

contamination.

Cette dernière affirmation, le Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal l'avait faite publiquement, le 14 février, dans un communiqué intitulé *Contre la discrimination dans les garderies*. Ce même jour, la présidente du syndicat, Mireille Bénard, s'était longuement entretenue du sujet avec la journaliste Nathalie Petrowski, de *La Presse*. Curieusement, le lendemain, on pouvait lire, sous la plume dénonciatrice de Mme

Petrowski, que tout le monde gardait silence au sujet de Jessica, une petite séropositive chassée d'une garderie, et qu'«aucun permanent de la CSN ne s'était manifesté». (En vertu de quel mandat un permanent de la CSN prendrait-il la position sur le sida dans les garderies?) Et la journaliste de se servir des déclarations de Mireille Bénard sans citer ses sources. On peut apprécier la méchanceté: on n'est pas obligé de déformer la réalité... L.L.

### FIRESTONE JOLIETTE

## Terminé, le lock-out

C'est à 80%, le 16 février, que les 20 employées de bureau de Firestone ont accepté une entente avec leur employeur assortie d'un protocole de retour au travail qui met fin à dix-sept semaines de lock-out. La nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans, répond aux attentes des travailleuses en ce qu'elle stipule qu'en cas de grief, l'arbitre peut explorer les deux dernières années pour déterminer si un sous-contrat ou le transfert d'une tâche à un cadre a eu pour effet l'abolition d'un poste syndiqué. Les travailleuses ont en outre obtenu une augmentation de \$0.25 la deuxième année et de \$0.40 la troisième année. L.L.

### TROIS-RIVIÈRES

## Tout ou rien

La dizaine de grévistes de Pro Optique, à Trois-Rivières, ont continué leurs moyens de pression pour s'opposer aux demandes patronales. Ils ont manifesté devant les locaux de la succursale de Drummondville. L'employeur a annoncé la fermeture du département où travaillent la plupart des officiers du syndicat. L'assemblée générale lui a répliqué qu'il fermerait tout ou rien. La grève a commencé le 6 décembre. Pro Optique a également des succursales à Montréal, Québec et Joliette. Luc L.

Faites lire  
Nouvelles  
CSN



## LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

### Pour avoir le dernier mot!

Tout le monde en parle. Jean-Luc Brassard a *très bien fait* aux Jeux d'hiver de Lillehammer, en Norvège. Il a remporté la médaille d'or en ski acrobatique. Dans le cas présent, il vaut mieux dire que notre champion a **excellé** dans les épreuves de Lillehammer, ou encore qu'il y a **fait très bonne figure**. Mais on pourrait mentionner que Jean-Luc Brassard a *très bien fait* d'aller skier en Norvège.

\*\*\*

Les gouvernements aident les sans-emploi à *partir* leur propre entreprise. Le verbe «partir» est intransitif et ne peut donc être suivi d'un complément d'objet direct. Il aurait mieux valu dire: les gouvernements aident les sans-emploi à **lancer, fonder** leur propre entreprise. On commet un anglicisme quand on utilise les expressions *se partir à son compte, partir une mode, ou partir un moteur, une voiture*, au lieu de **s'établir à son compte, lancer une mode, ou démarrer, mettre en marche un moteur, une voiture**.

\*\*\*

Vous arrive-t-il parfois de trouver une situation un peu *erratique*? Eh bien, sachez que l'adjectif *erratique* n'est courant que dans les domaines de la médecine (fièvre erratique) et de la géologie (bloc erratique). Qui l'eût cru! Par conséquent, selon le contexte, les termes **irrégulière, difficile**, ou encore **chaotique** sont plus adéquats.

\*\*\*

Vous croyez que la voirie n'épand pas suffisamment de *calcium* sur les routes l'hiver? C'est du **chlorure de sodium** qui est utilisé, l'hiver, pour faire fondre la glace ou la neige des voies publiques. Autrement dit, c'est du sel comme celui qui sert en cuisine, mais brut, c'est-à-dire non purifié et non raffiné.

\*\*\*

Vous avez appris que dorénavant les autobus ne partent qu'*aux quatre heures*? Il est incorrect de dire *aux quatre heures*, ou encore *aux deux minutes*, etc. Les expressions correctes sont : **toutes les quatre heures** ou **toutes les deux minutes**. Ainsi, les autobus ne partent que toutes les quatre heures. On prend un comprimé toutes les six heures (et non pas aux six heures). La cloche sonne toutes les dix minutes (et non pas aux dix minutes).

\*\*\*

En terminant, il faut éviter la prononciation *touss deux* pour la remplacer par **tous deux** (avec le S muet). On peut également utiliser : tous les deux.

J.P.

## CSN-CONSTRUCTION

### Cours de français aux allophones

Ce projet est des plus novateurs, car il est offert à des personnes qui n'ont pas un employeur unique et dont le travail est saisonnier, ce qui ajoute aux difficultés d'organisation.

Une même classe regroupe une quinzaine de travailleurs de la construction de diverses origines ethniques.

Les cours, d'une durée de trois heures, se donnent deux fois par semaine et ils ont lieu en soirée, dans l'édifice de la CSN-Construction. Ils s'échelonnent sur dix semaines.

Cette formation est offerte dans le cadre du Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises de l'Office de la langue française. J.P.

## BIENVENUE

### Sept-Iles

Nouveau syndicat pour les 20 employés du motel Journey's End du Boulevard Laure, à Sept-Iles. Le faible taux de salaire, l'insatisfaction et des promesses d'amélioration des conditions de vie que n'a pas remplies l'employeur sont à l'origine de la fondation de ce syndicat, le 20 janvier.

### Collège de musique

Le Syndicat du personnel du Collège de musique Sainte-Croix est maintenant accrédité pour représenter les 70 employés de l'établissement, lequel dispense l'enseignement de la musique aux élèves du Cégep de Saint-Laurent. Le syndicat avait été fondé en novembre dernier.

### Scierie

#### Bellerive-Ka' N'Enda

Les 45 travailleurs de la Scierie Bellerive-Ka' N'Enda, à Mont-Laurier, ont quitté, le 2 décembre 1993, la Fraternité des charpentiers, des menuisiers, des forestiers et de travailleurs d'usine de la

FTQ, dont ils étaient membres depuis 10 ans, pour adhérer à la CSN. Dans ses efforts pour garder ce syndicat, la Fraternité a déposé une plainte au ministère du Travail prétendant que les organisateurs de la CSN auraient falsifié les cartes d'adhésion syndicale! La riposte n'a pas tardé à venir: la très grande majorité des syndiqués ont signé une pétition dans laquelle ils réitèrent leur volonté de changer d'organisation syndicale et de devenir membres de la CSN. Ils ont choisi la CSN pour ses services, et plus particulièrement son expertise en santé-sécurité au travail.

### Ferme Saint-Zotique

Les 15 chauffeurs de camion de la Ferme Saint-Zotique, dans le sud-ouest du Québec, ont préféré la CSN aux Teamsters. La CSN a en effet déposé une requête en accréditation syndicale, le 16 février, pour représenter ces employé-es de la ferme avicole.

M.C.

## NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE DEUX ANS

### Les Coopérants: toujours vivants

Les 33 syndiquées de la compagnie d'assurances générales Les Coopérants, à Montréal, ont donné leur aval, en février, à une convention collective d'une durée de deux ans, du premier janvier 1994 au 31 décembre 95, comprenant des augmentations de salaire totalisant 2%. On s'est également entendu pour reconduire l'ensemble du contenu normatif de la convention collective.

«Il faut rappeler aux membres de la CSN que c'est le groupe assurances-vie des Coopérants qui a été liquidé, en janvier 1992, et non notre section», tient à souligner la présidente du syndi-

cat, Louise Bernier.

Le groupe assurances générales avait été alors acquis par L'Industrielle-Alliance Générale, propriété d'Unindal. «Aujourd'hui, Les Coopérants ont encore une centaine de représentant-es qu'on retrouve un peu partout dans les bureaux de L'Industrielle», de dire Louise Bernier afin de dissiper l'impression voulant que leur entreprise soit complètement disparue du marché de l'assurance. Pour l'année 1993, Les Coopérants avaient 40,000 polices en vigueur, pour un montant de \$14 millions.

M.C.

À brûle-pourpoint, peut-on identifier, pour le livre des records Guinness, la pire barbarie commise depuis 10 ans sur cette planète? Est-ce de prendre pour cibles les enfants glissant en luge sur une pente des environs de Sarajevo, ou les clients faisant la queue à une boulangerie dans cette Bosnie de toutes les absurdités? Ou casser délibérément les os de jeunes enrôlés dans l'Intifada? Ou encore de voir qu'en quatre ans au Brésil, 5,644 enfants de 5 à 17 ans ont été assassinés soit par des gangsters ou trafiquants de drogue, soit par des «policiers» formant des escadrons de la mort au service de commerçants qui deviennent excédés par les larcins répétés de jeunes qui ont faim et qui font leur apprentissage de «déviant»?

Devrais-je retenir que dans la prison de Gros Bouquet (Gabon), 67 immigrants illégaux sont morts une même nuit, récem-

ment, dans une cellule trop petite pour les contenir décemment, et que certaines de ces victimes étaient des gamins ou des adolescents? Que penser du refoulement des «boat people» haïtiens des côtes de Floride, où sont par ailleurs accueillis avec empressement des Cubains fuyant l'île où l'espoir s'est déjà nommé Fidel Castro?

Il me revient en mémoire un Ivan

## Barbaries

Karamazov se butant au problème du mal, et l'abordant par un point qui nous touche tous profondément: la souffrance des enfants. On peut s'éterniser à parler de ce sujet en termes déchirants, disait un de mes vieux

profs qui, fin connaisseur de Dostoïevski, allait chercher ce passage pour mieux illustrer l'impasse du chrétien face à la souffrance des innocents: «... Si les souffrances des enfants ont servi à préparer la somme des souffrances qui étaient nécessaires à l'acquisition de la vérité, alors j'affirme à l'avance que la vérité tout entière ne valait pas ce prix-là.» L'écrivain Dostoïevski, qui avait con-

nu les rudes conditions de détention en Sibérie, pouvait passer pour un lettré dans le figolé de scènes sadiques; une partie de son oeuvre tourmentée vaut d'ailleurs par les descriptions qu'il fait de l'homme du «souterrain».

Mon intuition me dit que ces atrocités qui me tirent les larmes et dont les actualités regorgent sont là pour durer. Il n'y a peut-être pas de régression au sens strict dans le comportement de l'Homme, tout juste une habitude face au pire. D'où cette idée qui m'effleure de consigner au livre des records les plus inacceptables des méfaits que s'autorisent de commettre les humains en conflit: My-Lai, Oradour, charniers du Chili, tombes multiples de Kaboul ou de Beyrouth, Biafra et Burundi. Assez, basta, enough. Vous n'êtes donc pas écoeurés de faucher des vies?

Clément Trudel



## La valeur de l'école

Une Indienne de 75 ans confie qu'elle veut s'instruire pour que sur son épitaphe on inscrive: «Morte en sachant lire et écrire». Bouleversant témoignage sur la soif d'apprendre. En décembre s'est tenu à New Delhi un Sommet sur l'éducation pour tous. Non seulement y a-t-il insuffisance de locaux, non seulement certaines sociétés retirent-elles très tôt les enfants (surtout les filles) de l'école pour leur faire gagner quelques sous, mais encore, dans des pays comme le Brésil et l'Égypte, la tâche

d'enseignant est si peu payante que des maîtres désertent l'école pour mieux gagner leur vie!

Il faut savoir où sont les priorités. C'est bien pourquoi neuf pays, qui comptent à eux seuls 78 millions d'enfants non scolarisés et 638 millions d'analphabètes adultes, ont accepté l'invitation de l'Unesco pour tenter de redresser la barre. Des Chinois ont même affirmé que dans ce pays qui aura bientôt 1,5 milliard d'habitants, trouver l'argent pour envoyer tous les enfants à l'école équi-

vaut à préparer un repas chinois sans riz.

On s'est entendu à New Delhi pour réaffirmer que l'éducation doit devenir le plus puissant levier pour modeler l'avenir. Une femme sur trois dans le monde ne sait ni lire ni écrire. Un homme sur cinq vit le même handicap. Au Pakistan, seulement 29% des enfants trouvent une place à l'école. Est-ce là une donnée qui fera réfléchir nos planificateurs d'une «aide» destinée à préparer la voie à des investisseurs en quête de nouveaux marchés? C.T.

## Paroles de rocker

Le chanteur rock argentin Fito Paez a fait don en janvier de \$500,000 à l'Unicef de son pays; il a promis d'ajouter bientôt \$100,000 de ses droits d'auteur. Ce fut l'occasion pour lui de dire que, sans se porter candidat, il pensait qu'en politique «il faut faire et dire ce que l'on pense sans mentir!». Fito Paez a pris parti pour les insurgés du Chiapas («ils ne réclament que des conditions de vie dignes») et contre le plan d'ajustement économique du gouvernement argentin.

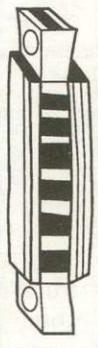
Il y a eu en décembre à Santiago del Estero une révolte de citoyens qui protestaient contre la détérioration de leur situation économique: «ce fut un avertissement.» Sur le nombre de cas de sida recensés dans son pays: «s'ils disent 50,000, ce doit être 130,000» a dit l'artiste qui croit que «la politique est l'art d'occulter» les réalités. Longue vie à ce rocker futé! C.T.

## The Stephen Barry Band

À Montréal, et plus particulièrement dans la communauté anglophone, **The Stephen Barry Band** est une véritable et vénérable institution de blues.

Voilà depuis maintenant près de 20 ans que cette grande échelote bizzarroïde de bassiste de **Stephen Barry** et son groupe jouent leurs blues et ceux des autres. Après un premier 33 tours enregistré *live* à l'Hôtel Iroquois, dans le Vieux-Montréal, en 1975, il a fallu attendre 15 ans, en 1990, avant d'avoir droit à un nouvel album: *Blues Under A Full Moon*. Cette fois-ci, l'attente a été moins longue: quatre ans. **Stephen Barry** et son *band* ont récidivé en lançant, le 16 février, *Here On The Highway*.

MUSIQUE



Fidèles à ce à quoi ils nous avaient habitués, **Stephen Barry** et ses comparses – pensons principalement aux chanteurs et guitaristes **Michael Browne** et **Andrew Cowan**, ainsi qu'au saxophoniste **Robert David** – nous servent un mélange de blues traditionnels et contemporains. Ils nous appréhendent avec beaucoup de goût des blues d'**Albert King** (*Natural Boy*), **Howlin' Wolf** (*Work For Your Money*), **J.B Lenoir** (*Voodoo Music*), **Johnny Shines** (*Living In The White House*), **Muddy Waters** (*Landlady*), etc. Mais aussi des trucs plus modernes, dont *There Was A Time*, de **Stephen Barry** lui-

même, et une interprétation musclée de *Rockin With Hop*, de **Harding Hop Wilson** et **Eddie Schuller**.

Je vais vous faire une confidence... Chez **Stephen Barry**, il y a toujours eu un petit côté dylanien que j'aime bien et qu'on retrouve encore dans ses pièces *More Precious Than Silver* et *Here On The Highway*. Écoutez la voix. Écoutez l'orgue de **Peter Measroch**.



## John Hammond

Depuis plusieurs années, le chanteur **John Hammond** interprète à l'harmonica et sur ses guitares acoustique, dobro et électrique des blues qui ont émergé des bayous de la Louisiane, du delta du Mississippi, des terres du Texas et d'autres États. Et c'est ainsi qu'il a gagné sa vie, rejoignant surtout le public initié des cafés et des petites boîtes alternatives ou universitaires des USA. En 1993, un certain gitan de l'Oklahoma, le guitariste **J.J.Cale** lui-même pour ne pas le nommer, a décidé de co-produire *Trouble No More*, album sur lequel **John Hammond** est accompagné par **Little Charlie and The Nighth Cats**. Qu'est ce qu'on y retrouve? Du **Blind Willie McTell**, du **Howlin' Wolf**, du **Mose Allison**, etc. À signaler également la présence du guitariste **Roy Rogers** sur *That Nasty Swing* et du bassiste de **Canned Heat**, **Larry Taylor**, sur *Wild Man On The Lose*. Délectables blues que nous offre **Hammond**.

The Stephen Barry Band:  
*Here On The Highway*:  
Bros 4001-4

John Hammond: *Trouble No More*:  
Virgin Records -  
V4 0 7777 - 88257 4 6.

Michel Crête



## CINÉMA

### Dur coup pour l'Égalité

*Blanc*. Film franco-helvético-polonais de Krzysztof Kieslowski. Avec Zbigniew Zamachowsky et Julie Delpy.

**Kieslowski** posa la question, avant un visionnement de *Blanc*: qui veut être égal? Personne n'a répondu, puisque tous veulent être différents, uniques, meilleurs. Dur coup pour l'Égalité de la devise républicaine française: *Liberté, Égalité, Fraternité*, qui inspire *Blanc*, le volet central du tryptique de Kieslowski: trois couleurs, *Bleu, Blanc, Rouge*. Alors que *Bleu* montrait que la liberté n'est pas plus importante que l'amour, *Blanc* laisse voir bien peu d'égalité.

#### Karol et Dominique

Karol K. est unique. Coiffeur polonais, immigré en France, il a épousé Dominique. Depuis leur mariage, ils sont incapables de faire l'amour. Ils ne comprennent pas leurs paroles, seulement les gestes qu'ils posent, qu'ils sont d'ailleurs les seuls à comprendre.

Dominique décide de poser les gestes nécessaires pour divorcer, ruiner Karol et lui mettre la police aux trousses. Rentré en Pologne, Karol décide de faire fortune et de se venger à sa façon...

#### Pologne nouvelle

Cette relation amoureuse entre Karol et Dominique sert de parenthèse dans un film qui traite de l'arrivée des nouveaux riches dans une Pologne nouvelle, où même un cadavre coûte moins cher s'il vient de l'Est...

Cette parenthèse devient la référence pour comparer ce qui précède et ce qui suit cette inégalité; celle des communications, des sentiments échangés et des châtiments infligés. Chaque détail devient alors un symbole nous soulignant cette inégalité: des dents du peigne de Karol qui semblent égales mais génèrent des notes différentes lorsqu'il s'en sert comme instrument de musique, jusqu'à cette pièce d'un franc (sur laquelle on retrouve la devise *Liberté, Égalité, Fraternité*) que Karol porte jusqu'au cercueil...

#### Bleu, Blanc, Rouge

*Bleu* était fascinant; il commençait la trilogie en France, tout en douceur, en continuant la démarche amorcée par Kieslowski dans *La double vie de Véronique*. *Blanc*, tourné principalement en Pologne, constitue davantage un onzième décalogue qu'une suite à *Bleu*. Il déroutait complètement. Seuls les habitués retrouveront le bon vieux K.

On parle beaucoup de Julie Delpy, qui ne tient, selon moi, qu'un rôle de soutien dans *Blanc*. Zbigniew Zamachowski porte le film sur ses épaules. J'espère qu'on n'oubliera pas ce comédien, ne serait-ce que parce que son nom vaut plus de mille points au Scrabble...

Reste *Rouge*, tourné en Suisse, avec Irène Jacob (*La double vie de Véronique*), qui sera présenté à Cannes en mai. Kieslowski prendra alors sa retraite. Dommage.

P.S. *Bleu* sort cette semaine en vidéo...

Michel Tremblay



## Ce n'était qu'une amérindienne

Dans le monde des médias, la calomnie a longtemps bonne presse. *Le Devoir* du vendredi 4 février publiait un article de Jean Chartier concernant une plainte portée par une amérindienne contre des policiers de la S.Q.

L'article débutait ainsi: «Kahn-Tineta Horn, de Kahnawake, prétend avoir été battue par les policiers de la Sûreté du Québec au poste de Delson lundi soir dernier». Suivait un long démenti d'un agent d'information de la SQ durant quatre bons paragraphes.

Entre la phrase citée et le démenti, la version en quelques lignes de la dame, mais surtout cette mise en contexte: «Cette femme mohawk, bien connue pour avoir poussé un soldat dans les barbelés lors de la crise d'Oka...»

Quel culot! Se plaindre d'avoir été battue, alors que selon la police elle s'est infligé des blessures en se défendant, mais surtout quand il s'agit d'une mégère qui se ruait contre un pauvre soldat sans défense en le précipitant dans ses propres barbelés. Tous se souviendront d'avoir vu la scène à la télévision, une scène bien cadrée (nous devons apprendre par la suite de Bernard Derome lui-même que c'est l'armée qui fournissait les images à Radio-Canada). Où je veux en venir? C'est bien simple. Rappelez-vous la suite: on devait découvrir que la «furie en jupon», ainsi que l'appelaient *La Presse* à l'époque, était une ancienne reine de beauté, Kahn-Tineta Horn, devenue fonctionnaire fédérale et activiste amérindienne, réfugiée dans la pinède avec le dernier carré des résistants. On demanda sa démission. On l'obtint. On la caricatura,

# FLASH



laide, grosse et repoussante.

Et un beau matin, *La Presse* publiait, sous le titre discret «Nos excuses», un démenti dont le premier paragraphe traitait d'autre chose (une erreur concernant la Ville de Montréal) et dont le second notait que la femme qui avait poussé le soldat dans les barbelés n'était pas Mme Horn, «mais une autre personne».

L'incident m'avait écoeuré à l'époque et j'avais commis une chronique là-dessus dans *Nouvelles CSN* (no 312, 5 octobre 1990). Je me demandais, alors, comment auraient

réagi tous nos «politiquement correct» s'il se fût agi d'une blanche et non d'une amérindienne. Car, inutile de l'écrire, personne ne s'est porté à sa défense. Plus de trois ans ont passé et voilà que ça recommence.

On peut expliquer l'erreur de plusieurs façons: le journaliste n'a pas vérifié aux archives du journal, ou le journal n'a pas d'archives, ou encore l'information venait de la police. C'est cette même source qui affirmait à l'époque que Lasagne était un Italien de New York et que c'était lui qui avait tenté d'intimider

un brave troupon en le regardant dans les yeux. On devait apprendre par la suite que Lasagne est né à Kahnawake et que finalement, ce n'était pas lui le baveux auquel résistait notre brave petit compatriote.

Et puis? Et puis, je me méfie toujours autant de ce qui vient de la police, n'en déplaît à tous les Poëti et autres Public Relations de la pépé, y compris ceux qui tentent de me convaincre que le coroner Gilbert devrait enquêter à leur place.

Jacques Guay

## LECTURE

### Lisez-le! Lisez-le! Faites-le lire!

*L'Homme rapaillé*, Gaston Miron, Éditions de l'Hexagone, 1994, 231 p.

Pas facile, écrire sur une oeuvre aussi riche et séduisante que *L'Homme rapaillé*. Surtout quand depuis 25 ans, elle vous accompagne sous n'importe laquelle de vos humeurs, tant dans les racoins des angoisses incontournables que dans les grandes envolées d'allégresse, tant au chevet des nuits de détresse que de celles regorgeantes d'espoirs.

*L'Homme rapaillé*, il n'est point nécessaire d'être féru de poésie pour s'en délecter. Ni de connaître Ronsard, ou Hugo, ou Verlaine, ou quelqu'autre géant. Comme eux, Miron occupe une place à part, impossible à confondre avec celle d'un autre, ni même de l'y amalgamer. On ne compare pas la poésie de Miron, pas davantage que l'on compare un baiser réconfortant à un autre, fût-il fugace.

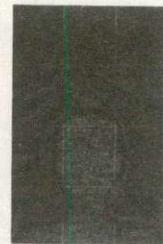
Cette réédition, dite «de luxe», que nous offre l'Hexagone à l'occasion de son 40e anni-

versaire, est enrichie de commentaires de l'auteur à propos des circonstances entourant l'inspiration ou la publication de certains textes. On y apprend des choses fort intéressantes.

Il est certes louable que l'initiative de cette réédition ait été prise: un tel joyau mérite d'être admiré, célébré par le plus grand nombre. D'autant plus que *L'Homme rapaillé* est aussi une oeuvre attrayante même pour celui qui n'a pas l'habitude de fréquenter les sentiers parfois nébuleux de la poésie. On la lit, on s'y réfugie ou s'y nourrit de temps à autre, et on se plaît à espérer que nos enfants la découvrent et l'aiment autant que soi-même.

L'HOMME RAPAILLÉ

Gaston Miron



● THEXAGONE

Jean-Pierre Paré



# Le Québec est à vendre

**E**n 1974, beaucoup de gens avaient le sentiment que le gouvernement Bourassa était en train de solder le Québec, au gros comme au détail. Comme les temps ont peu changé! Je me souviens d'avoir écrit, pour la revue *Maintenant*, en avril 1974 (il y a vingt ans!) un petit article où il s'agissait des terres agricoles. Nous réclamions une loi pour protéger ces terres contre les spéculateurs. Une citation sur ce sujet fera comprendre le climat de l'époque: «*Mais comme Bourassa est en train de vendre le pays, le peuple, les richesses, trois siècles d'histoire, la culture (...), comme, en résumé, Bourassa est en train de tout vendre, il est bien clair qu'il n'y aura jamais une loi contre la vente de quoi que ce soit. Ce n'est pas le genre de la maison.*»

Peu de commentateurs ont souligné qu'un certain esprit de vente de garage fut le caractère le plus saillant des six ans du premier gouvernement Bourassa (1970-1976) et des huit ans du second gouvernement Bourassa (1985-1993). Cette tendance à l'écrasement s'annonce, on le sait, comme devant se poursuivre avec Johnson.

Dans les deux premiers mandats de Bourassa, la déplorable politique de la langue (loi 22) et une politique faiblarde en matière constitutionnelle (à Victoria, son entourage dut empêcher Bourassa de tout lâcher) furent les signes les plus visibles de cette tendance à vendre le Québec. Dans les deux derniers mandats, c'est-à-dire depuis 1985, le gouvernement libéral a montré une telle veulerie que c'est un miracle si le Québec n'est pas rendu plus loin dans la liquidation. Rien de plus déprimant que la tendance des libéraux à lâcher le



Québec, à abandonner des conquêtes déjà faites, à tuer les aspirations nationales, et même, au jour le jour, à livrer le peuple aux conséquences d'une petite politique opportuniste et immorale. On l'a bien vu, pendant des années, dans la campagne du ministre Côté pour déménager l'Hôtel-Dieu. On le voit bien avec l'apparition des casinos et la volonté du gouvernement de développer la funeste industrie du jeu, au détriment des populations.

Ça cède de partout. Par deux fois, ce gouvernement, avec la complicité d'Ottawa, a monté une machination politique énorme et sophistiquée pour essayer d'en finir avec les revendications constitutionnelles du Québec *sans les satisfaire!* Meech et Charlottetown. Par deux fois, nous l'avons échappé belle!

Nous avons toujours l'impression d'avoir à surveiller ce qui nous appartient! Dès 1985 et 1986, ce gouvernement a commencé de s'attaquer aux meilleures mesures du premier gouvernement de René Lévesque et il a poursuivi cette entreprise de démolition. La loi 101, qu'il a saccagée. Les organismes créés par la loi 101 (Office, Conseil de la langue française) qu'il a voulu soit abolir, soit assujettir et y a à

demi réussi. Le zonage agricole, qu'il fait dangereusement reculer. Les Parcs nationaux *rentables*, qu'il cherche à faire administrer par les petits copains politiques, auxquels il permettra aussi de rançonner la population avec des autoroutes! Et que dire de la loi sur la déréglementation de la construction de maisons, qui voue les ouvriers à travailler au salaire minimum, au profit des petits copains-entrepreneurs? Et puis, aujourd'hui même, au moment où j'écris cet article, une nouvelle à la télévision: le gouvernement du Québec vient d'annoncer qu'il renonce à l'idée d'obtenir d'Ottawa la maîtrise dans le dossier de la main-d'oeuvre. Ça résiste à Ottawa, donc le Québec abandonne! Même là où il revendiquait mordicus en apparence!

Des privatisations menacent encore. Celle de certains services de santé, celle de divers services gouvernementaux. Et n'entend-on pas dire qu'il se prépare à rendre à l'entreprise privée, par petits morceaux, l'hydro-électricité, notre bien national?

Le gouvernement du Québec ne défend pas le Québec. C'est très préoccupant.

## Les initiés

**A**u salaire minimum, pendant 40 heures par semaine et durant 52 semaines par année, il aurait fallu 144 ans à un travailleur ordinaire pour accumuler la somme de 1,8 millions de dollars touchée en quelques heures, le 22 novembre, par le président d'une grosse compagnie, à l'occasion d'une transaction boursière dite « pour initiés ». Sans compter que, contrairement à ce bâtisseur d'empire privé à l'aide d'argent public, ce travailleur aurait vu son maigre salaire réduit par des impôts prélevés à la source, alors que ce bâtisseur aura pu déduire de ses gains ses souliers vernis, ses parties de golf, sa limousine de fonction, ses dîners bien arrosés, son tuxedo, son ski dans les Alpes et autres douceurs qu'en certains milieux on s'accorde, l'âme en paix, parce qu'on fait partie de cette minorité sans laquelle le peuple ne pourrait vivre, qu'on est des privilégiés et qu'on le sait.

Chaque lundi, un grand quotidien montrealais — dont le propriétaire n'apprécie pas tellement qu'on parle de son empire en termes peu élogieux dans son propre journal... — publie un résumé de transactions réalisées à la Bourse de Montréal par des « initiés ». Expression révélatrice en ce sens qu'elle s'applique à une personne qui se trouve dans le secret des choses; une personne, en quelque sorte, qui aurait traversé avec succès les rites d'une quelconque initiation, passage obligé pour une « admission à une religion, un culte, dans une société secrète, à un état social particulier ».

Chaque lundi, on raconte par exemple comment M. Untel, haut dirigeant de la compagnie Unetelle, a acheté 40,000 actions à \$12 l'unité, et 10,000 payées celles-là \$13,50, pour les revendre la même journée en encaissant un profit rapide de \$360,000.

Chaque lundi, cela s'étale dans une

impudence totale! Cela se raconte comme une partie de baseball, comme un miraculeux voyage de pêche!

Cela se décrit comme si les dollars en question en étaient de Monopoly!

Mais, grands dieux! ces dollars, ce sont les mêmes, imprimés à Ottawa dans l'Hôtel de la Monnaie, avec lesquels on paie la femme de chambre qui court du matin au soir dans l'hôtel pour remplir sa tâche. Ce sont les mêmes dollars avec lesquels on paie le préposé aux bénéficiaires qui devra prendre soin des vieillards dont il a la garde dans son centre d'accueil. Ce sont les mêmes dollars avec lesquels on paie l'ouvrière qui voit passer devant son plan de travail, dans l'abattoir froid et humide, 4,000 poulets à l'heure.

Faut-il que soit terriblement émoussée notre capa-

cité d'indignation et que soit bien grande notre résignation collective pour qu'un formidable hurlement, poussé par des milliers de gorges révoltées, n'accompagne pas chaque publication de ces hauts faits au goût plus que douteux.

À toutes les époques, les boursicotiers, spéculateurs, agioteurs et autres spécimens de même acabit se sont livrés à ces activités proprement parasitaires, faisant officiellement profession de faire travailler de l'argent qui, la plupart du temps, se trouve être celui des autres. Le récent scandale des «junks bonds», aux USA, a mis en évidence la corruption érigée en système et donné une fois de plus raison à Winston Churchill, qui disait: « Volez un rail de chemin de fer: vous êtes un bandit et on vous met en prison. Volez la compagnie de chemin de fer: vous êtes un

homme d'affaires et on vous nomme au Sénat. ».

Mais comme il est des choses qui ne changent guère en ce pays, 41 des 51 transactions rapportées dans les quatre ou cinq dernières semaines avaient été faites par des businessmen anglophones. À la Bourse de Montréal.

*« Vous avez besoin de moi car je suis riche et vous êtes pauvre; faisons donc un accord entre nous; je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donniez le peu qui vous reste pour la peine que je prendrai de vous commander. »*

Jean-Jacques Rousseau,  
1755.



La gravité de la récession, les répercussions de la restructuration économique sur l'emploi, et la volonté manifeste des gouvernements de couper davantage dans les programmes sociaux et les services publics, ont incité les organisations syndicales, populaires et communautaires du Québec à se réunir autour d'un **Forum national de solidarité sociale**.

Ceux qui nous gouvernent n'arrêtent pas de mettre la hache dans nos instruments

collectifs de développement et de solidarité sociale. Il faut les stopper avant qu'ils ne détruisent tout!

Quelque mille représentantes et représentants des milieux syndicaux, populaire et communautaire signifieront l'urgence de mettre sur les rails un projet de société véritablement à l'image et à la mesure des aspirations de la population.



**Attention!!!  
Ils vont tout  
détruire!**

### **Le Forum de la solidarité sociale**

Un événement à suivre

La CSN y sera, *Nouvelles CSN* aussi

**Le 12 mars, à la Place Bonaventure, à Montréal**